SAGE Allan
Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux
Savoureuse - Bourbeuse - Allaine - Lizaine - Rupt

Contrat de bassin versant de l'Allan

Orientations stratégiques

Version modifiée suite à la CLE du 13 octobre 2021

E.P.T.B ÉTABLISSEMENT PUBLIC territorial du bassin saône & doubs

SOMMAIRE

1. CONTEXTE DU CONTRAT 4
1.1. Caractéristiques générales du bassin de l'Allan 4
1.2. Le territoire proposé pour le contrat de bassin 5
1.3. Motivations pour un contrat de bassin 5
2. ELEMENTS DE DIAGNOSTIC 7
2.1. L'état des masses d'eau 7
2.2. Aspects quantitatifs 11
Une disponibilité naturelle fragile de la ressource, aggravée par les facteurs anthropiques et l'évolution du climat 11
Une utilisation relativement sobre de la ressource, à maintenir sous contrôle 12
Une fragilité de l'approvisionnement en eau potable du Nord Franche-Comté 13
Un sous-bassin en déséquilibre quantitatif 14
2.3. Qualité des ressources en eau 15
Des pollutions nombreuses et complexes à appréhender 15
2.4. L'enjeu Inondation 17
Un territoire vulnérable aux inondations 17
2.5. Les milieux aquatiques et humides 18
Des milieux profondément perturbés par l'activité humaine 18
Des conséquences sur le fonctionnement des milieux aquatiques 19
2.6. Synthèse des enjeux 21
Ressource quantitative 21
Pollutions et qualité de l'eau 21
Inondation 21
Morphologie et milieux aquatiques 21
3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES 22
3.1. Elaboration des orientations stratégiques 22
3.2. Stratégie retenue pour le contrat de bassin 24
Grands principes 24
Orientations stratégiques 24
Orientation 1 : Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente 24
Orientation 2 : Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages sensibles 25
Orientation 3 : Réduire les pollutions toxiques et diffuses 26
Orientation 4 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides 26
Orientation 5 : Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire 27
3.3. Contribution aux objectifs du SDAGE Rhône Méditerranée 28
4. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE 40
4.1. Gouvernance et animation 40

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AAC : aire d'alimentation de captage

AERMC : Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse

ANC : assainissement non collectif

ARS : agence régionale de santé

BV : bassin versant

CEN : conservatoire d'espaces naturels

CLE : commission locale de l'eau

DDT : direction départementale des territoires

DREAL : direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

EPAGE : établissement public d'aménagement et de gestion des eaux

EPCI : établissement public de coopération intercommunale

EPTB : établissement public territorial de bassin

ERU : eaux résiduaires urbaines

EVP : étude des volumes prélevables

GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

IPR : Indice Poisson Rivière

ME : masse d'eau

OPALE : Opération Allan Environnement

PAGD : plan d'aménagement et de gestion durable

PAPI : programme d'actions de prévention des inondations

PGRE : plan de gestion de la ressource en eau

PPRI : Plans de prévention du risque inondation

QMNA5 : débit mensuel minimal annuel qui se produit statistiquement une année sur 5

SAGE : schéma d'aménagement et de gestion des eaux

SDAGE : schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

SLGRI : stratégie locale de gestion du risque inondation

STEP : station d'épuration

TRI : territoire à risque important d'inondation

1. CONTEXTE DU CONTRAT

1.1. CARACTERISTIQUES GENERALES DU BASSIN DE L'ALLAN

La rivière Allan est un des principaux affluents du Doubs. Elle naît de la confluence de deux rivières, l'Allaine et la Bourbeuse. L'Allaine prend sa source dans le Jura plissé en Suisse à 605 m d'altitude. Elle prend le nom d'Allan à la confluence avec la Bourbeuse, sur la commune de Bourogne dans le Territoire de Belfort. Elle reçoit les eaux de nombreux affluents dont les principaux sont la Savoureuse, la Lizaine et le Rupt. L'Allan se jette dans le Doubs à Voujeaucourt, à 310 m d'altitude.

Situé en tête du grand bassin Rhône Méditerranée, son bassin d'alimentation couvre une étendue de 1179 km², dont environ un quart relève du territoire suisse. A l'intérieur des frontières françaises, le bassin concerne 158 communes sur trois départements de Bourgogne Franche-Comté : le Territoire de Belfort dans sa quasi-intégralité, le Doubs et la Haute-Saône. Quatre sous-bassins peuvent être distingués, correspondants aux principales rivières du bassin de l'Allan :

- Le sous-bassin de l'Allaine, de l'Allan et du Rupt
- Le sous-bassin de la Bourbeuse
- Le sous-bassin de la Lizaine
- Le sous-bassin de la Savoureuse

Le territoire est également traversé par 2 canaux de navigation : le canal du Rhône au Rhin, et le canal de Montbéliard à la Haute-Saône.

L'importance du réseau hydrographique du Nord Franche-Comté a soutenu l'implantation et le développement de nombreuses activités industrielles : filatures, activités métallurgiques et sidérurgiques puis industries de l'automobile et de l'énergie. La plaine de l'Allan accueille aujourd'hui un des principaux pôles industriels de la région. De ce fait, il s'agit d'un territoire fortement urbanisé le long des cours d'eau, en particulier autour du nœud hydrographique constitué par les confluences de la Savoureuse, de l'Allan et du Doubs.

La nature peu perméable des sols a favorisé l'implantation d'étangs à des fins de pisciculture et d'exploitation de la force motrice, en particulier dans le Sundgau au sud de la Bourbeuse et le secteur sous-vosgien. Cette vocation a laissé place aux activités de loisirs (pêche, baignade). Le bassin est ainsi émaillé de nombreux plans d'eau en barrage de cours d'eau, dont le nombre a fortement progressé après les années 50. Plus de 2500 plans d'eau sont recensés à l'heure actuelle sur l'ensemble du périmètre du SAGE.

Le bassin de l'Allan fait face à de nombreuses problématiques : une ressource déficitaire en période estivale, des pollutions historiques et modernes, une concentration de zones urbanisées et d'activités économiques en zones inondables, et des milieux dont le fonctionnement naturel est fortement perturbé de la main de l'homme. La nécessité de remédier à ces enjeux complexes a donné naissance au SAGE de l'Allan, qui a émergé en 2012, et est entré en application en 2019.

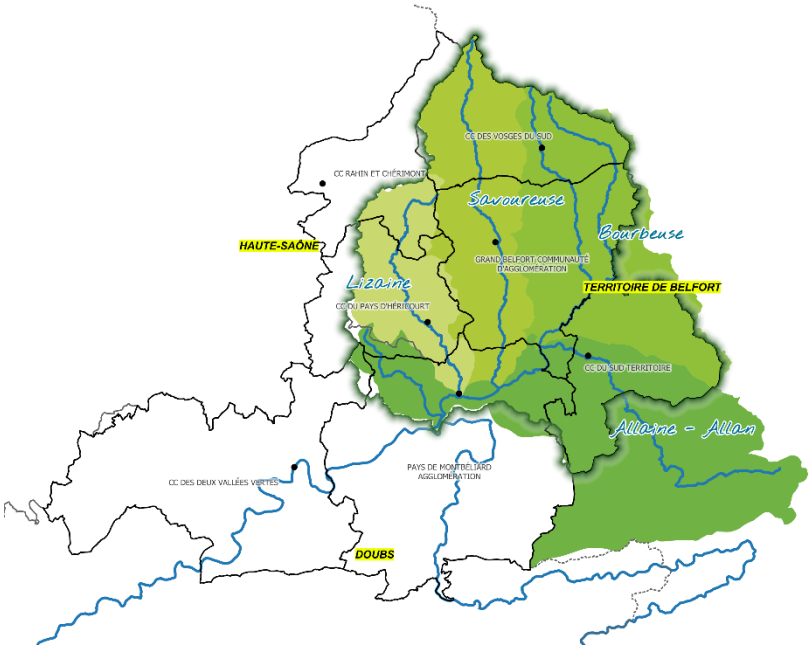

Figure 1 : Sous-bassins de l'Allan, périmètre du SAGE Allan et limites des EPCI concernés

1.2. LE TERRITOIRE PROPOSE POUR LE CONTRAT DE BASSIN

Les collectivités en charge de l'exercice de la compétence GEMAPI sur le bassin français de l'Allan sont au nombre de 6 (voir Figure 1). Une 7e collectivité possède une partie de territoire à l'Ouest du bassin, mais sur une très faible superficie dépourvue de réseau hydrographique de surface. Les communes concernées sont au nombre de 158, pour une population d'environ 220 000 habitants.

Le périmètre proposé pour le contrat de bassin se conforme aux limites hydrographiques préférentiellement aux limites administratives, bien que les intercommunalités du bassin de l'Allan exercent majoritairement en propre la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations depuis 2018. En effet, d'autres contrats de rivière ou de bassin encadrent le périmètre du SAGE :

- Au Sud, le contrat de rivière Vallée du Doubs et territoires associés, signé en 2014 et en cours d'exécution, animé par l'EPTB Saône et Doubs, concerne les sous-bassins du Doubs médian et du Doubs moyen sur le territoire de Pays de Montbéliard Agglomération ;
- Au Nord-Ouest, le contrat de rivière Ognon, signé en 2015 et animé par les syndicats de la vallée de l'Ognon (SIAHVO et SMAMBVO), concerne en partie les Communauté de communes du Pays d'Héricourt et de Rahin et Chérimont, cette dernière ayant délégué au SIAHVO l'exécution de la GEMAPI sur cette partie de son territoire ;
- A l'Est, des contrats de territoire eau et climat ont été signés en 2021 par la Communauté de communes Sud Alsace Largue et l'EPAGE Largue ; bien que relevant administrativement du district hydrographique Rhin Meuse, ce territoire, également couvert par un SAGE approuvé en 2016, inclut dans son périmètre des affluents des cours d'eau du SAGE Allan. Depuis le renouvellement de la CLE du SAGE Allan en 2021, la CLE du SAGE Largue est invitée à participer aux réflexions qui concernent le bassin de l'Allan, afin d'assurer une cohérence d'intervention entre ces deux territoires.

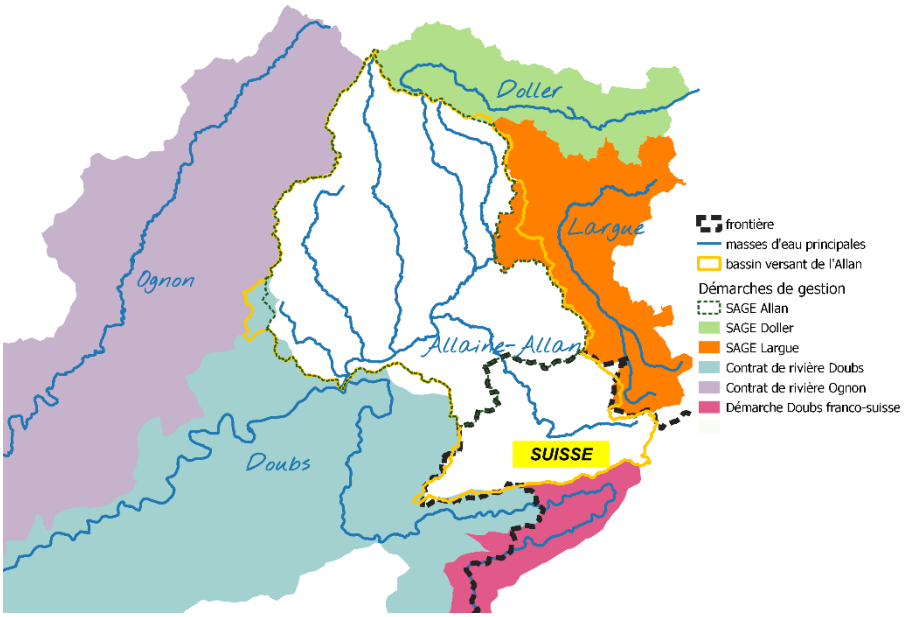

Figure 2 : Démarches de gestion existantes

Ainsi le périmètre retenu pour le contrat de bassin est celui du SAGE de l'Allan. Le territoire du contrat couvre ainsi une superficie de 870 km². Il se répartit en 4 sous-bassins : Allan-Allaine, Bourbeuse, Savoureuse et Lizaine.

1.3. MOTIVATIONS POUR UN CONTRAT DE BASSIN

Le bassin versant de l'Allan, un des affluents principaux du Doubs, présente de nombreux enjeux concentrés sur un territoire fortement urbanisé et doté d'un tissu industriel de premier ordre. Cette situation complexe a conduit les acteurs du territoire à élaborer un schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) qui concerne la partie française de ce bassin partagé avec la Suisse. Entre 2012 et 2018, les travaux d'élaboration du SAGE ont permis de procéder à un diagnostic du bassin et à opter pour une stratégie d'intervention intégrée, plaçant l'eau au cœur de l'aménagement du territoire. Le Plan d'aménagement et de gestion durable (PAGD), qui découle de cette stratégie,

préconise la mise en œuvre de nombreuses actions de connaissance, de gestion et d'intervention, dans le but d'instaurer les conditions nécessaires à une gestion équilibrée de la ressource et de contribuer à l'atteinte du bon état des eaux visé par la Directive cadre européenne sur l'eau. Ce PAGD et son règlement ont été approuvés en 2019.

Il s'agit à présent d'orchestrer la réalisation de programmes d'actions, en application du PAGD, et de façon coordonnée entre les différents maîtres d'ouvrage. Ainsi, les acteurs du territoire ont souhaité s'appuyer sur des programmes contractuels afin de décliner en opérations concrètes les orientations du SAGE, sous la supervision de la Commission locale de l'eau (CLE), organe de concertation créé afin d'élaborer le SAGE et de suivre sa mise en œuvre.

Le contrat de bassin, multithématique, encadrera les actions visant à reconquérir le bon état quantitatif, qualitatif et écologique des milieux aquatiques et de la ressource en eau, tout en instaurant des conditions propices à une prise de conscience collective de la nécessité de préserver les écosystèmes aquatiques en informant un large public sur les fonctionnements de ces milieux, les services qu'ils rendent, et les menaces qu'ils subissent

La protection contre les inondations est un enjeu particulièrement fort du bassin, qui est concerné par un territoire à risque important d'inondation. Aussi ce volet fera l'objet d'un traitement séparé : des réflexions sont en cours pour qu'un programme d'action de prévention des inondations (PAPI) voie le jour. Pour autant, atténuation des crues et état morphologique des milieux ne sont pas déconnectés l'un de l'autre. Ainsi une opération de restauration morphologique dont l'un des objectifs principaux serait de participer à l'atténuation du risque d'inondation pourra apparaître dans les deux démarches contractuelles, en faisant apparaître une distinction entre les coûts qui relèveront plutôt de la restauration de milieux et les coûts relevant davantage de la protection contre les crues, et ce afin de bénéficier des meilleures possibilités de financement offertes par les deux dispositifs. La CLE, véritable moteur de la gestion de l'eau sur le bassin, est l'instance de supervision qui assurera la cohérence des deux programmes.

L'élaboration du contrat de bassin répond à un calendrier contraint : en effet, le contrat est prévu pour une durée de trois ans, alors que le 11e programme de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (2019-2024) arrive bientôt à son terme. Afin de garantir des conditions de financement de l'Agence de l'eau stables sur toute la durée du contrat, l'exécution de celui-ci doit donc s'inscrire sur la durée du 11e programme. Son exécution est donc prévue sur la période 2022-2024. La durée d'élaboration particulièrement courte dans un contexte de crise sanitaire ne permet pas à ce stade d'être précis dans la définition des stratégies d'intervention. Cependant le contrat bénéficie des travaux conduits précédemment pour l'élaboration du SAGE et la mise en œuvre de plusieurs programmes opérationnels (contrat de rivière Allaine, opérations Limitox et OPALE). Ainsi les actions à inscrire à ce contrat seront soit des opérations déjà envisagées par les maîtres d'ouvrage ou suffisamment peu complexes pour que leur réalisation soit possible dans la durée du contrat, soit des actions d'amélioration de la connaissance qui serviront à planifier de nouvelles opérations à l'issue du contrat, sous la forme d'un avenant ou d'un second contrat.

2.1. L'ETAT DES MASSES D'EAU

La Directive cadre européenne sur l'eau (DCE)) de 2000 fixe un objectif de reconquête du bon état des eaux au plus tard en 2027. Au niveau du bassin de l'Allan, le rapportage est effectué par l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. L'état des masses d'eau a été révisé en 2019, en préparation de la révision du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Rhône Méditerranée pour le cycle 2022-2027, dernier cycle de mise en application de la DCE.

Le bassin hydrographique de l'Allan est concerné par 29 masses d'eau superficielle (27 masses d'eau de type cours d'eau et 2 masses d'eau de type plan d'eau). 11 masses d'eau souterraine sont également concernées par le territoire proposé pour le contrat de bassin. L'état des masses d'eau du bassin est présenté dans les tableaux en pages suivantes.

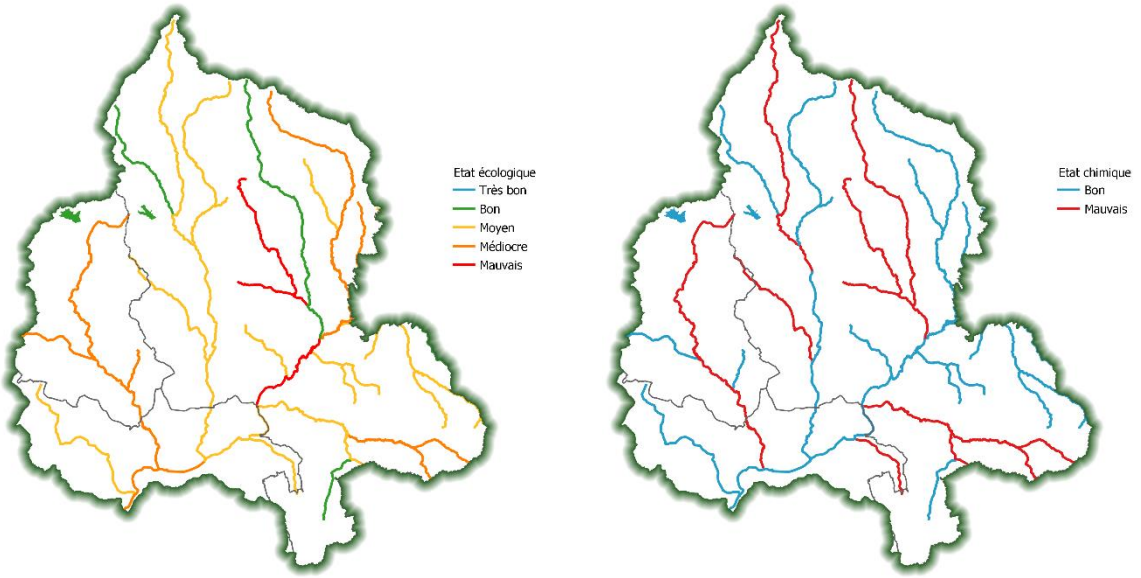

Figure 3 : Etat écologique et chimique des eaux de surface (état des lieux 2019) (d'après AERMC)

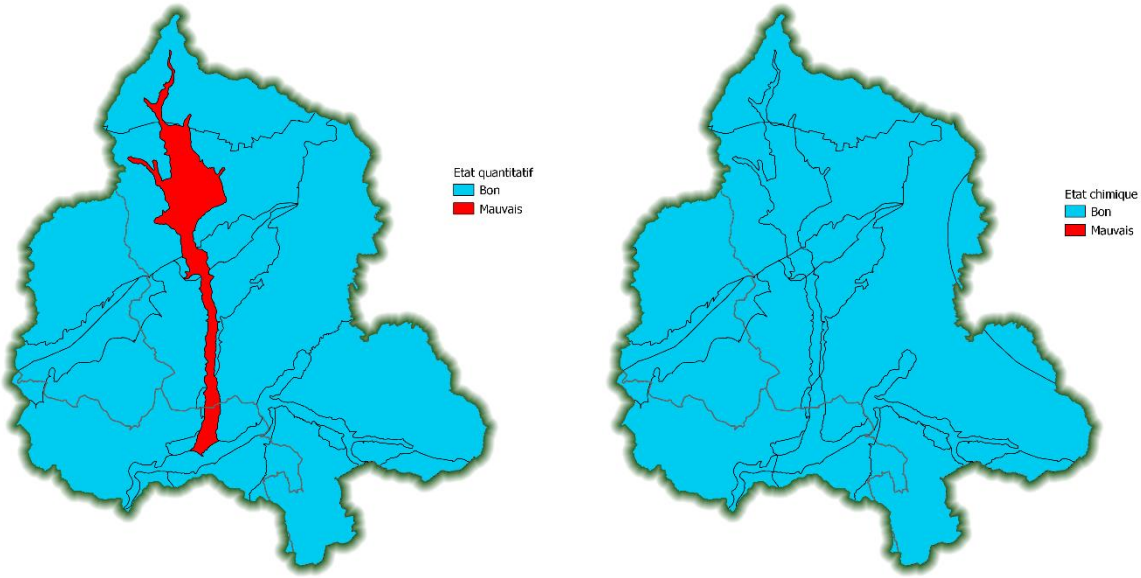

Figure 4 : Etat quantitatif et chimique des eaux souterraines (état des lieux 2019) (d'après AERMC)

Tableau 1 : Etat des masses d'eau superficielle du bassin de l'Allan

Sous bassin	Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Etat des lieux du SDAGE 2022-2027						Etat des lieux du SDAGE 2016-2021			
			Etat écologique	Elément déclassant de l'état écologique	Etat chimique	Eléments déclassant de l'état chimique	RNAOE 2027		Etat écologique	Etat chimique	RNAOE 2021	
							volet écologique	volet chimique			volet écologique	volet chimique
Allaine - Allan	FRDR10948	le rupt	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
	FRDR11203	ruisseau la batte	Bon		Bon		Oui	Non	Bon	Bon	Oui	Non
	FRDR11813	ruisseau la feschotte	Moyen	Diatomées	Mauvais	Benzo(a)pyrene, Benzo(b)fluoranthene, Benzo(k)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene, Anthracene	Oui	Oui	Moyen	Mauvais	Oui	Non
	FRDR12081	Ruisseau la Covatte	Médiocre	Diatomées, Poissons	Mauvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Moyen	Bon	Oui	Non
	FRDR627	L'Allan de la Savoureuse au Doubs	Médiocre	Diatomées	Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
	FRDR630a	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	Moyen	Diatomées, Macrophytes	Mauvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Moyen	Mauvais	Oui	Non
	FRDR630b	L'Allan de la Bourbeuse à la Savoureuse	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Oui	Moyen	Mauvais	Oui	Non
Bourbeuse	FRDR10521	ruisseau le margrabant	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
	FRDR11128	Ruisseau la Loutre	Médiocre	Invertébrés, Diatomées, Taux de saturation en O2, Ammonium, Nitrites, Phosphore total, COD	Bon		Oui	Non	Médiocre	Bon	Non	Non
	FRDR11146	rivière l'autruche	Mauvais	Invertébrés, Diatomées, Poissons, Macrophytes, Taux de saturation en O2, Phosphore total, Phosphates	Mauvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Mauvais	Mauvais	Oui	Non
	FRDR11199	rivière la lutter	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
	FRDR11432	ruisseau l'écrevisse	Moyen		Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
	FRDR12049	ruisseau de l'étang	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
	FRDR20001	ruisseau la suarcine	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
	FRDR20002	ruisseau la gruebaine	Moyen		Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
	FRDR631	La Bourbeuse	Mauvais	Diatomées, Poissons, O2 dissous, Taux de saturation en O2	Bon		Oui	Non	Médiocre	Mauvais	Oui	Non
	FRDR632a	Le Saint Nicolas	Médiocre	Invertébrés, Diatomées, Taux de saturation en O2	Bon		Oui	Non	Médiocre	Bon	Oui	Non
	FRDR632b	La Madeleine	Bon		Mauvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Bon	Mauvais	Oui	Non

Sous bassin	Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Etat des lieux du SDAGE 2022-2027						Etat des lieux du SDAGE 2016-2021			
			Etat écologique	Elément déclassant de l'état écologique	Etat chimique	Eléments déclassant de l'état chimique	RNAOE 2027		Etat écologique	Etat chimique	RNAOE 2021	
							volet écologique	volet chimique			volet écologique	volet chimique
Lizaine	FRDL3	bassin de champagney	Bon		Bon		Non	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
	FRDR10366	ruisseau de l'étang rechalle	Médiocre		Bon		Oui	Non	Médiocre	Bon	Oui	Non
	FRDR11546	ruisseau de brevilliers	Médiocre		Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
	FRDR1679	La Lizaine	Médiocre	Invertébrés, Diatomées, Poissons, Macrophytes, O2 dissous, Taux de saturation en O2	Mauvais	Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Médiocre	Mauvais	Oui	Non
Savoureuse	FRDR10019	rivière la douce	Moyen	Invertébrés, Diatomées	Mauvais	Benzo(g,h,i)perylene, Mercure et ses composes, Fluoranthene	Oui	Oui	Médiocre	Bon	Oui	Non
	FRDR11327	rivière le rhôme	Bon		Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
	FRDR11593	ruisseau le verdoyeux	Moyen		Bon		Oui	Non	Médiocre	Bon	Non	Non
	FRDR628a	La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges	Moyen	Diatomées	Mauvais	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Oui	Oui	Bon	Bon	Oui	Non
	FRDR628b	La Savoureuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan	Moyen	Diatomées, Poissons, Macrophytes, Arsenic	Bon		Oui	Non	Médiocre	Bon	Oui	Non
	FRDR629	La Rosemontoise	Moyen	Diatomées	Bon		Oui	Non	Moyen	Bon	Oui	Non
	FRDL5	étang du malsaucy	Bon		Bon		Non	Non	Moyen	Bon	Oui	Non

Tableau 2 : Etat des masses d'eau souterraine du bassin de l'Allan

Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Etat des lieux du SDAGE 2022-2027						Etat des lieux du SDAGE 2016-2021			
		Etat quantitatif	Paramètre déclassant de l'état quantitatif	Etat chimique	Paramètre déclassant de l'état chimique	RNAOE 2027		Etat quantitatif	Etat chimique	RNAOE 2021	
						volet quantité	volet qualité			volet quantité	volet qualité
FRDG172	Cailloutis du Sundgau dans BV du Doubs	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG173	Formations tertiaires Pays de Montbeliard	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG178	Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG217	Grès Trias inférieur BV Saône	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG238	Calcaires du Jurassique supérieur sous couverture Belfort	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG306	Alluvions de la vallée du Doubs	Bon		Bon		**Oui**	**Oui**	Bon	Bon	Non	**Oui**
FRDG362	Alluvions de la Savoureuse	Médiocre	Déséquilibre – Impact eaux superficielles	Bon		**Oui**	**Oui**	Médiocre	Médiocre	**Oui**	**Oui**
FRDG363	Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse	Bon		Bon		**Oui**	**Oui**	Bon	Médiocre	Non	**Oui**
FRDG500	Formations variées de la bordure primaire des Vosges	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG524	Marnes et terrains de socle des Avants-Monts	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non
FRDG618	Socle vosgien BV Saône-Doubs	Bon		Bon		Non	Non	Bon	Bon	Non	Non

2.2. ASPECTS QUANTITATIFS

Une disponibilité naturelle fragile de la ressource, aggravée par les facteurs anthropiques et l'évolution du climat

Le périmètre du SAGE Allan peut se découper en 4 grands secteurs géomorphologiques :

- le socle vosgien cristallin au nord, peu perméable, induit un réseau hydrographique relativement dense avec les cours supérieurs de la Madeleine, la Rosemontoise, la Saint Nicolas et la Savoureuse ; les réserves souterraines sont de faible capacité ;
- les plateaux calcaires de la zone pré-jurassienne au sud ; les écoulements de surface y sont concentrés sur quelques drains ; les ressources souterraines, contenues dans le karst, sont difficiles à caractériser ;
- la dépression intermédiaire liasique et triasique avec des formations sédimentaires qui forment une structure perméable ;
- le fossé rhénan, avec une nappe importante d'alluvions anciennes (cailloutis du Sundgau) présente davantage de capacités mais la formation exploitable, peu épaisse, présente une capacité modérée.

Les rivières du bassin, ne pouvant bénéficier du soutien de nappes d'accompagnement importantes, présentent une hydrologie fortement liée à la pluviométrie, aux étiages estivaux bien marqués. C'est particulièrement le cas de la Savoureuse dans sa partie amont.

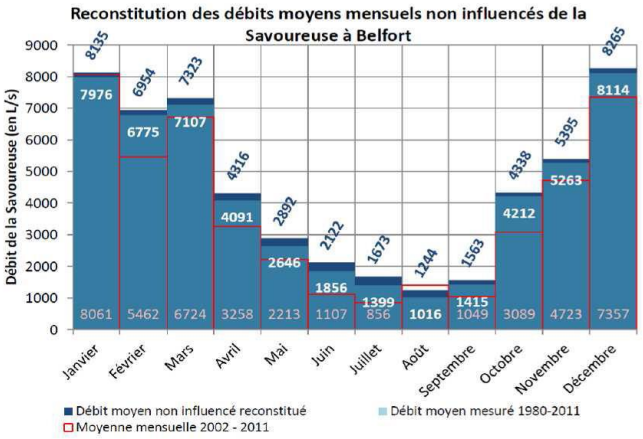

Figure 5 : Débits moyens mensuels de la Savoureuse à Belfort
(Source : Etude détermination des volumes prélevables de la Savoureuse AE RMC – Reilé / Eaux continentales, 2012)

De nombreux facteurs anthropiques viennent accentuer cette fragilité naturelle :

- des atteintes morphologiques favorisant l'évaporation et l'enfoncement de la nappe : les cours d'eau du bassin ont pour la plupart été profondément modifiés de la main de l'homme : rectification (simplification du linéaire, suppression de méandres), recalibrage (lit mineur sur-élargi, entraînant un étalement de la lame d'eau et un réchauffement plus important), seuils en barrage de cours d'eau (un inventaire réalisé par la Fédération de pêche du Territoire de Belfort sur la rivière Saint-Nicolas[1] recense 47 obstacles sur un linéaire d'environ 9 km de cours d'eau ; chaque seuil crée un ralentissement des écoulements et induit un réchauffement des eaux)… Ces atteintes morphologiques, qui se sont accélérées dans la seconde moitié du XXe siècle, favorisent l'incision des cours d'eau (enfoncement du lit mineur) et par là-même, une perte de capacité des aquifères ;
- une artificialisation des sols : l'imperméabilisation des sols sous la pression de l'urbanisation, mais aussi le drainage des sols agricoles et la destruction des zones humides réduisent non seulement les surfaces permettant la recharge des aquifères par l'infiltration des eaux pluviales, mais aussi la capacité même des sols à retenir cette eau ; ainsi, la sécheresse s'installe plus vite même en l'absence d'une hausse des températures ;
- un captage de la ressource par les étangs : le bassin est densément doté d'étangs. Si certains sont naturels et n'impactent pas la ressource en eau (lacs de dépressions glaciaires), la plupart ont été édifiés en barrage de cours d'eau, créant des plans d'eau favorisant le réchauffement de l'eau et l'évaporation éolienne. Les plans d'eau en dérivation de cours d'eau qui ne disposent pas de dispositifs de prélèvements conformes à la réglementation captent la ressource superficielle au détriment des cours d'eau.

[1] Fédération du Territoire de Belfort pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2020. Dossier technique - Compilation des fiches terrain Année 2020 - Obstacle à la continuité écologique - Rivière St Nicolas, Première catégorie

Dans ce contexte d'un bassin versant aux équilibres perturbés, les évolutions climatiques d'ores et déjà constatées font peser des pressions supplémentaires sur la ressource et les milieux :

- la hausse des températures amplifie l'évaporation et les besoins en eau de la végétation environnante ; si l'irrigation est peu développée sur le bassin, elle pourrait à l'avenir s'avérer indispensable à la production agricole ;
- l'amoindrissement du manteau neigeux : celui-ci, en fondant au printemps, apporte un débit supplémentaire printanier, au moment où les besoins de la végétation commencent à se faire sentir. La disparition progressive de ce stockage naturel laisse craindre de futurs épisodes d'étiages printaniers ;
- une pluviométrie moins régulière : le territoire bénéficie habituellement d'une pluviométrie abondante (1200 mm annuels au Ballon d'Alsace) et régulièrement réparties dans l'année. Si le volume annuel de précipitations ne connaît aucune tendance prévisible, les épisodes pluvieux seront vraisemblablement davantage concentrés en événements intenses, avec davantage de jours secs entre deux épisodes de pluies. Ainsi l'hydrologie des cours d'eau risque de devenir plus irrégulière ;
- en conséquence de ces évolutions, l'installation de sécheresses prolongées est à craindre. On note d'ores et déjà un allongement de la période d'étiage vers l'automne.

Une utilisation relativement sobre de la ressource, à maintenir sous contrôle

Sur le bassin de l'Allan, les prélèvements d'eau recensés sont à destination de :

- l'alimentation en eau potable,
- les activités industrielles et économiques (golf), dont des usages de refroidissement conduisant à une restitution quasi intégrale des volumes prélevés,
- l'alimentation des canaux de navigation.

Le bassin n'est pas autonome pour son alimentation en eau potable. Une grande partie de l'agglomération de Montbéliard (et de celle de Belfort en période estivale) dépend de la prise d'eau de Mathay dans le Doubs, exploitée par Pays de Montbéliard Agglomération. Cette prise d'eau peut également servir pour secourir Héricourt et son agglomération.

Hors alimentation des canaux de navigation, les prélèvements sur le bassin de l'Allan pour l'année 2019 étaient destinés pour 77% à l'alimentation en eau potable et à 23% aux usages industriels et économiques (golf), dont 3% à usage de refroidissement dont le volume restitué est supérieur à 99% du prélèvement. Les ressources sollicitées sont majoritairement souterraines (78%). Les captages de Sermamagny et de Malvaux, puisant dans la nappe d'accompagnement de la Savoureuse, sont à l'origine de près de la moitié des prélèvements (48%), pour un volume prélevé de plus de 5 millions de mètres cubes par an pour ces deux captages.

Les prélèvements connaissent une diminution sensible (-27% entre 2008 et 2019) alors que la population reste stable (-1% entre 2010 et 2015 sur le Nord Franche-Comté). L'optimisation des process industriels consommateurs d'eau et l'amélioration des rendements de distribution des réseaux de distribution d'eau potable sont les principaux facteurs de cette évolution favorable. Par ailleurs, si la population du Nord Franche-Comté est relativement sobre (la consommation domestique par habitant est estimée en 2012 à 107 l/hab/jour sur le bassin de la Savoureuse[2], contre une moyenne nationale de 150 l/hab/jour en 2018[3]), elle semble peu sensibilisée au risque de raréfaction de la ressource en eau, comme peuvent en témoigner le manque d'effet notable des arrêtés sécheresse. Or l'effort consenti par les collectivités et les industriels est déjà important, la marge de manœuvre pour poursuivre la réduction des prélèvements repose maintenant sur le consommateur final, soit les particuliers.

[2] Etat initial du SAGE Allan. Avril 2013, d'après l'étude des volumes prélevables du bassin de la Savoureuse

[3] Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - Panorama des services et de leur performance en 2018. Avril 2021

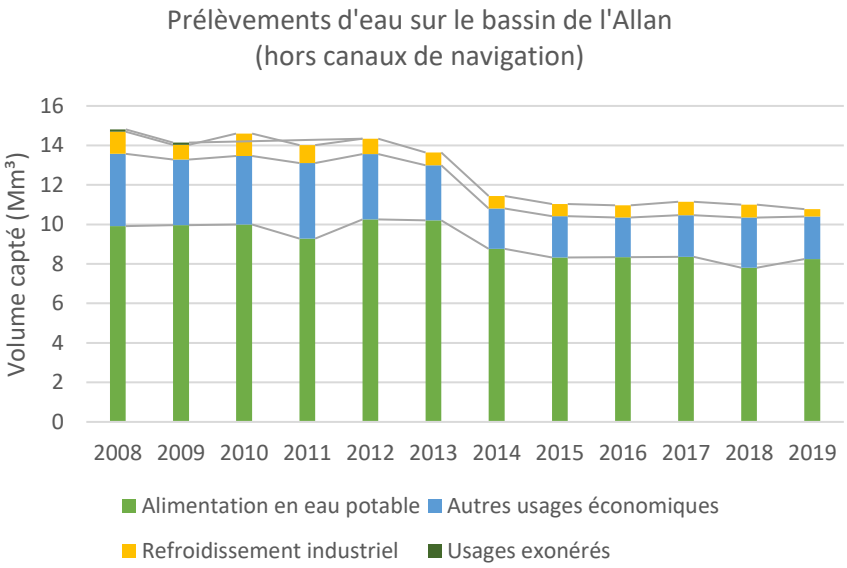

Figure 6 : Evolution des prélèvements d'eau sur le bassin de l'Allan (hors canaux de navigation) sur la période 2008-2019 (d'après les données de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse)

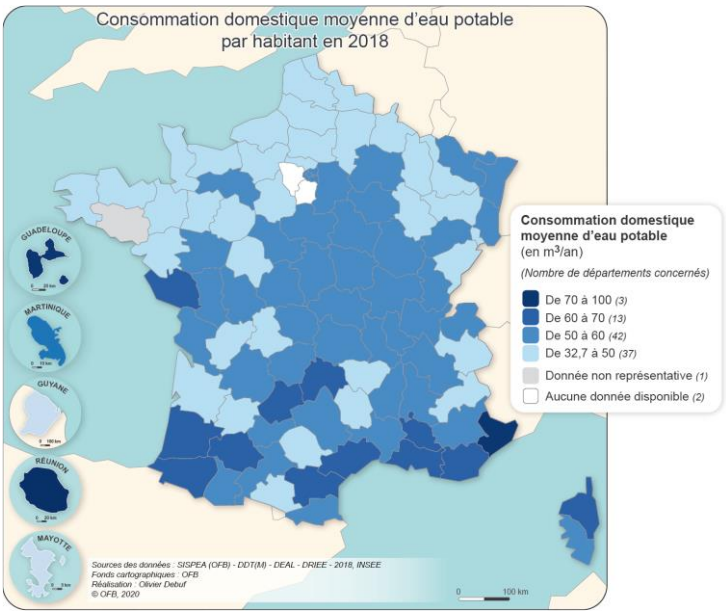

Figure 7 : Consommation domestique moyenne d'eau potable par habitant/an, par département (source : Observatoire des services publics d'eau et d'assainissement - Panorama des services et de leur performance en 2018)

Une fragilité de l'approvisionnement en eau potable du Nord Franche-Comté

Les principales sources d'approvisionnement en eau potable du bassin de l'Allan sont :

- le champ captant de Sermamagny (90) dans les alluvions de la Savoureuse, exploité par Grand Belfort Communauté d'Agglomération,
- le captage de Malvaux (90), également dans les alluvions de la Savoureuse, exploité par le Syndicat des eaux de Giromagny,
- le captage de Mathay (25) qui pompe les eaux du Doubs, exploité par Pays de Montbéliard Agglomération. Si ce captage est situé hors du périmètre du SAGE, il permet l'alimentation en eau potable d'une partie importante de la population du SAGE, notamment en été lorsque le débit de la Savoureuse ne permet plus l'exploitation du captage de Sermamagny qu'à un débit plafonné.

C'est ainsi 82% de l'eau potable consommée sur le bassin qui dépend de deux ressources (alluvions de la Savoureuse et Doubs médian). Or ces ressources sont à la fois vulnérables à la sécheresse et aux pollutions. En cas de sécheresse

prolongée, le moindre incident (rupture d'un feeder, indisponibilité d'une installation de potabilisation, pollution accidentelle dans le périmètre d'un captage) peut s'avérer catastrophique, aucune solution technique permettant le secours d'une population de près de 200 000 habitants n'étant opérationnelle à l'heure actuelle. Les épisodes de sécheresse étant amenés à se multiplier et à se prolonger sous l'effet du dérèglement climatique, il devient urgent de traiter de la sécurisation en eau potable à l'échelle du Nord Franche-Comté. Un travail, initié par les services de l'Etat (ARS, Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, DDT 90) a permis d'identifier des pistes d'actions à mettre en œuvre à l'échelle du Territoire de Belfort selon trois axes (quantitatif, qualitatif et conjoncturel).

Un sous-bassin en déséquilibre quantitatif

Le sous-bassin de la Savoureuse est particulièrement sollicité par l'exploitation des captages d'eau potable de Malvaux et de Sermamagny. A l'aval de ces captages, des assecs se produisent régulièrement en période d'étiage. Cette situation récurrente a amené l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse à conduire une étude des volumes prélevables (EVP) sur le sous-bassin de la Savoureuse. Réalisée entre 2012 et 2013, l'étude a conclu à un déficit naturel de la ressource sur la plupart des tronçons du bassin, ce déficit étant aggravé par les prélèvements réalisés dans la nappe d'accompagnement du cours d'eau, impactant directement l'hydrologie. Suite à cette étude, un Plan de gestion de la ressource en eau (PGRE) a été élaboré sur le sous-bassin de la Savoureuse. Le PGRE de la Savoureuse a été validé par la Commission Locale de l'Eau en 2015. Le suivi de sa mise en œuvre fait l'objet d'une disposition du SAGE (disposition 2.3.2 Suivre et évaluer les actions propres au sous-bassin de la Savoureuse). Afin d'en renforcer la portée, une règle du SAGE fixe un volume maximum prélevable annuellement, ainsi qu'une répartition par usages (Règle n°1 du SAGE : Répartition des volumes prélevables).

Le PGRE de la Savoureuse détermine des valeurs guides sur les trois stations de suivi hydrologique présentes sur le bassin de la Savoureuse (Giromagny, Belfort, Vieux-Charmont). Sans être des cibles à atteindre, les valeurs de Débits d'Objectifs d'Etiage (DOE) et de Débits de Crise Renforcée (DCR) indiqués dans le PGRE doivent permettre d'évaluer l'efficacité de la mise en œuvre du PGRE. Or les chroniques d'hydrologie indiquent que le nombre de jours de faible débit (inférieurs aux valeurs guides indiquées dans le PRGE) ne cessent d'augmenter : depuis les années 2000, rares sont les années qui ne connaissent pas de jours de faibles débits, alors que le phénomène était exceptionnel lors des décades précédentes, et ce alors que ni la pluviométrie moyenne annuelle ni les volumes prélevés n'évoluent de manière significative. Cette tendance indique les effets sensibles du changement climatique et témoigne de la nécessité à aller vers des usages plus sobres de la ressource.

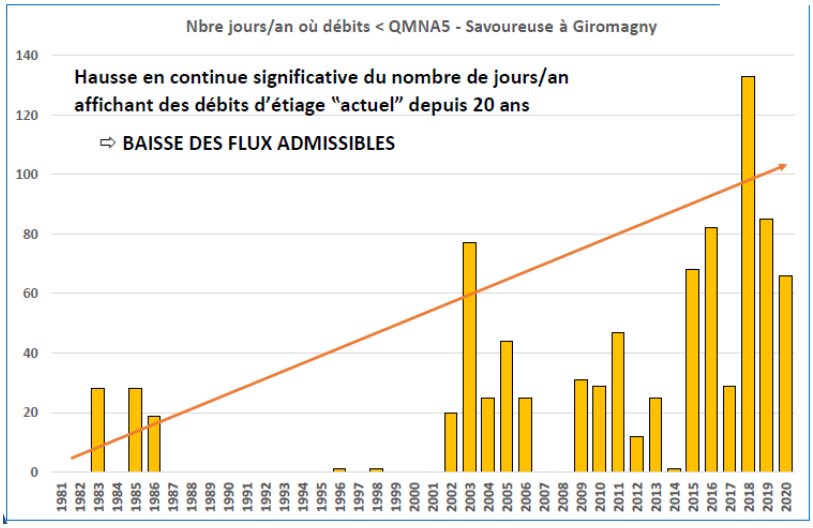

Figure 8 : Evolution du nombre de jours où les débits de la Savoureuse à Giromagny sont inférieurs au débit d'étiage quinquennal entre 1981 et 2020 (source : FDAAPPMA 90)

Les phénomènes d'assecs sont en conséquence plus nombreux, particulièrement dans les secteurs sous influence des prélèvements (captages de Malvaux et de Sermamagny).

Outre les conséquences sur l'approvisionnement en eau potable (réduction des volumes prélevables au captage de Sermamagny lorsque le débit de la Savoureuse est inférieur à 70 l/s, le complément d'approvisionnement se faisant alors depuis le captage de Mathay), les conséquences sont sensibles pour le cortège d'espèces inféodées aux milieux aquatiques : poissons (pêches électriques de sauvegarde) mais aussi amphibiens, libellules et odonates et de nombreux micro-organismes réalisant tout ou partie de leur cycle de vie dans les cours d'eau ou leurs franges humides.

Figure 9 : Le cours de la Savoureuse asséché dans le secteur du champ captant de Sermamagny en septembre 2016 (photo : EPTB Saône et Doubs)

Ainsi, dès 2010, le sous-bassin de la Savoureuse est ciblé dans le SDAGE Rhône Méditerranée comme nécessitant des actions pour résorber les déficits quantitatifs (sous-bassin de la Savoureuse). Le projet de SDAGE 2022-2027 identifie également les sous-bassins de l'Allaine-Allan et de la Bourbeuse comme nécessitant des actions pour la préservation des équilibres quantitatifs.

Le suivi des actions préconisées dans le PGRE de la Savoureuse reste donc une priorité qu'il conviendra de décliner dans le contrat de bassin.

2.3. QUALITE DES RESSOURCES EN EAU

Des pollutions nombreuses et complexes à appréhender

La qualité des eaux du bassin de l'Allan est appréciée au travers d'un réseau de stations suivies régulièrement. Ce réseau est particulièrement dense sur le Territoire de Belfort (26 stations suivies annuellement, 37 stations suivies régulièrement à une fréquence moindre). 28 cours d'eau du département font ainsi l'objet d'une surveillance des paramètres physico-chimiques et biologiques, assurée par le Département du Territoire de Belfort. Les paramètres écologiques sont sujets à des variations interannuelles, liées aux conditions hydriques et météorologiques. Aussi, pour lisser l'influence de ces variations les résultats sont examinés sur une période glissante de trois ans.

Les mesures réalisées sur la période 2017-2019 montrent une situation plus favorable à l'amont du bassin, en amont des secteurs urbanisés, la Haute Savoureuse étant la mieux préservée. Le sous-bassin de la Bourbeuse est celui qui présente l'état le plus préoccupant. Les motifs de déclassement comportent souvent les paramètres biologiques, associés ou non aux paramètres physico-chimiques. Ce déclassement fréquent de la biologique peut s'expliquer en partie par la succession d'années sèches, mais témoigne probablement de l'omniprésence de pollutions diffuses ou irrégulières que le suivi actuel ne permet pas de mettre en évidence. Les paramètres physico-chimiques responsables du déclassement concernent majoritairement l'oxygénation de l'eau (à mettre en relation avec le cumul d'années sèches et la morphologie des cours d'eau) et le cycle du phosphore (potentiellement d'origine domestique). La recherche de composés toxiques montre une contamination fréquente par des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), des polluants dont la provenance est liée à une combustion incomplète de matière organique. Ils peuvent ainsi provenir indifféremment du trafic routier, du chauffage domestique, d'activités industrielles, de l'incinération de déchets (autorisée ou non), … Cette pollution reste pour l'heure cantonnée aux eaux superficielles.

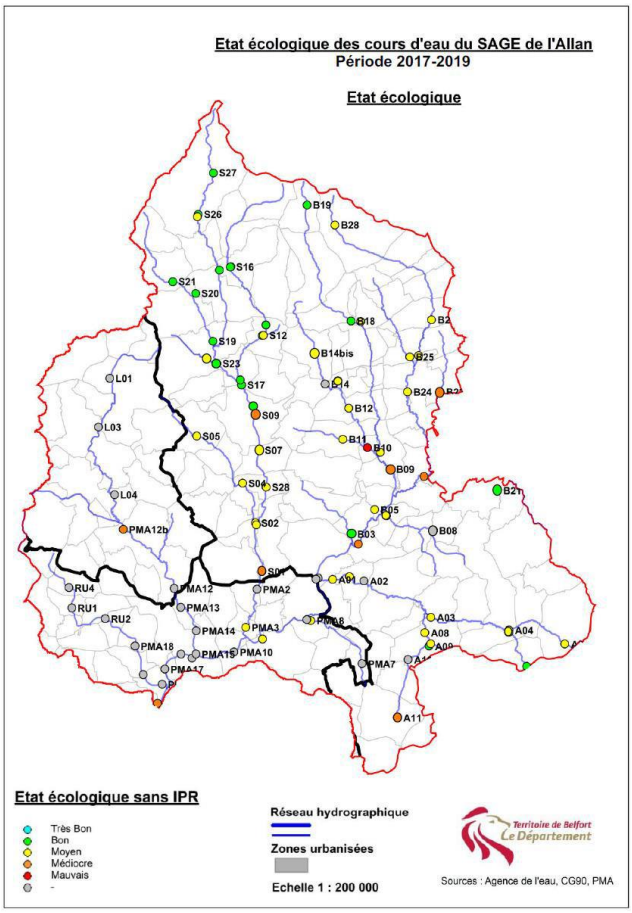

Figure 10 : Etat écologique (sans IPR) des cours d'eau du SAGE de l'Allan pour la période 2017-2019 (source : Evaluation de la qualité des eaux de surface du Territoire de Belfort – Département du Territoire de Belfort, 2021)

Par ailleurs, les captages d'eau potable considérés comme prioritaires (au nombre de 6 sur le périmètre du SAGE) présentent des problématiques de contaminations aux pesticides et/ou aux nitrates. Le cas le plus préoccupant est celui du captage de Saint-Dizier ; situé sur le plateau karstique et donc particulièrement sensible aux pollutions, il présente des concentrations préoccupantes pour plusieurs molécules. Sa protection entre en conflit avec le maintien des activités agricoles. Les démarches usuelles de concertation conduites sur les aires d'alimentations de captage ne suffisant pas à aboutir à une solution satisfaisante tant pour la protection agricole que pour la collectivité exploitant le captage, une démarche plus globale est nécessaire.

Le bassin semble ainsi souffrir de nombreuses pressions polluantes qui, additionnées les unes aux autres, dégradent la qualité écologique de la ressource en eau ; les conséquences sont à la fois un appauvrissement de la biodiversité aquatique et une mise en péril de l'usage de l'eau potable. Ces pressions peuvent être d'origine :

- Domestique (eaux usées provenant des systèmes d'assainissement collectif ou individuel, voire rejets directs sans assainissement ; polluants émergents non traités par les systèmes d'assainissement, comme les résidus médicamenteux ; déversements de produits qui devraient être éliminés en déchetterie ; persistance de l'utilisation de phytosanitaires de synthèse, dont la vente est interdite depuis 2017 ; anciennes cuves à fioul…) ;
- Industrielle ou artisanale (anciens sites pollués ; rejets dans le réseau collectif sans prétraitement ; stockages inadaptés ; pollutions accidentelles…) ;
- Agricole ou sylvicole (produits phytosanitaires et fertilisants ; lessivage par les eaux pluviales ; rinçages de cuves de traitement…) ;
- Indéterminée (contamination indirecte de l'eau par les pollutions atmosphériques : transport routier, chauffage, incinération, rejets industriels atmosphériques…).

Ainsi il semble nécessaire d'améliorer la connaissance de l'état des milieux pour mieux cibler les activités problématiques, tout en agissant sur les sources de pollutions les plus préoccupantes (pollutions toxiques).

L'ensemble du bassin de l'Allan est classé « zone sensible à l'eutrophisation », comme l'ensemble du grand bassin de la Saône et du Doubs. L'extrémité Sud-Est du bassin est également concernée par un classement en zone vulnérable aux

nitrates ; ce classement a été révisé en 2021[4] et concerne désormais tout ou partie de 46 communes du périmètre du bassin de l'Allan.

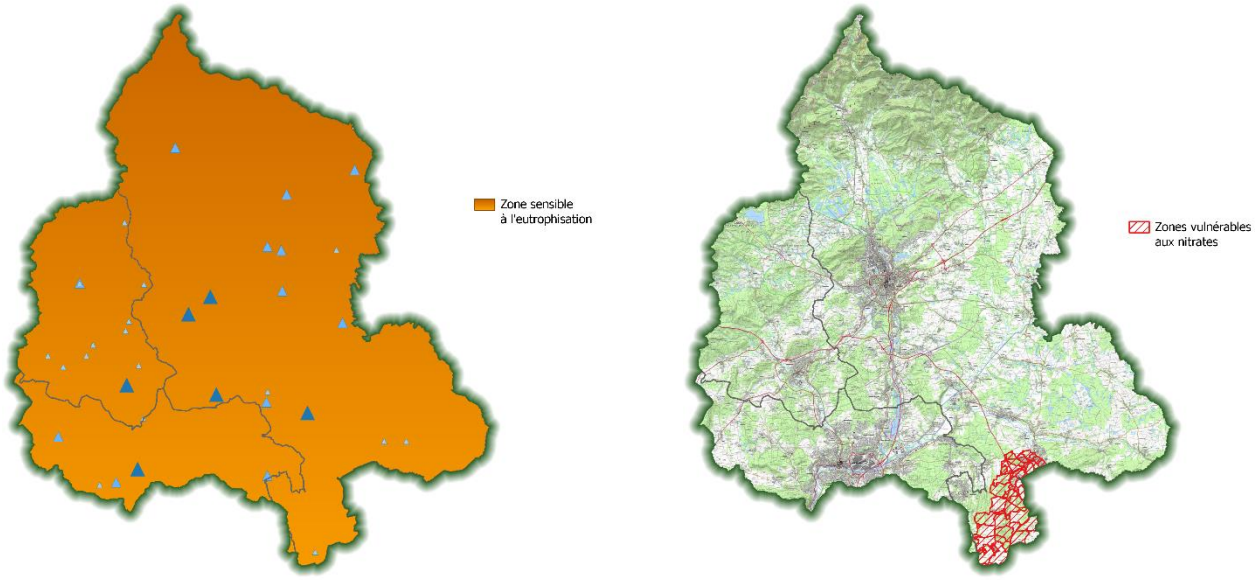

Figure 11 : Zones sensibles à l'eutrophisation et zones vulnérables aux nitrates sur le périmètre du SAGE Allan

2.4. L'ENJEU INONDATION

Un territoire vulnérable aux inondations

Le bassin de l'Allan est constitué de sous-bassins aux comportements différents :

- Les sous-bassins de l'Allain-Allan, de la Lizaine et du Rupt, assis sur un socle karstique, présentent un régime irrégulier avec des crues particulièrement rapides et marquées, conduisant parfois à des débordements très importants, y compris à la suite d'orages estivaux ;
- Le sous-bassin de la Savoureuse, issue du massif vosgien, connaît un régime hydraulique torrentiel alimenté par des précipitations abondantes sous forme de pluie et de neige au Ballon d'Alsace ;
- Le sous-bassin de la Bourbeuse présente à l'inverse un régime hydrologique assez régulier, l'influence de la zone d'alimentation vosgienne y étant limitée.

Les crues sont en général consécutives à des phénomènes océaniques portant des précipitations soutenues et durables sur les reliefs. Ces crues sont en général lentes et restent d'amplitude moyenne.

Les crues les plus importantes surviennent lorsque des épisodes océaniques apportant précipitations soutenues et redoux provoquent la fonte du manteau neigeux constitué sur les massifs. Du fait de l'important volume d'eau libéré, les crues prennent de l'ampleur et se généralisent à l'ensemble du bassin. La crue de février 1990, qui est la plus importante crue observée, est consécutive à une telle conjoncture.

La concentration des zones habitées et des activités économiques au cœur d'un nœud hydrographique complexe en fait un territoire particulièrement vulnérable aux inondations, ce qui a justifié la désignation des agglomérations de Belfort et Montbéliard comme territoire à risque important d'inondation (TRI) et l'élaboration d'une stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLGRI) arrêtée en 2016.

Plusieurs programmes de gestion du risque inondation ont été mis en œuvre entre 1994 et 2015. Ils ont en particulier donné lieu à la construction d'aménagements hydrauliques importants dont l'objectif est d'écrêter les crues de la Savoureuse, de la Rosemontoise et de la Feschotte. Ces ouvrages ont été complétés par l'édification de protections rapprochées dans la basse vallée de l'Allan. Des opérations de développement de la culture du risque et d'amélioration des dispositifs de surveillance et d'alerte ont également été portés.

Toutefois, le programme initial n'a pas été entièrement réalisé. Les aspects de réduction de la vulnérabilité, de prévention des risques et de gestion de crise, notamment, seraient à développer.

[4] Arrêté n° 21-325 portant désignation des zones vulnérables à la pollution par les nitrates d'origine agricole dans le bassin Rhône-Méditerranée

Ce volet « Inondation » sera traité sous forme d'un programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) distinct du contrat de bassin.

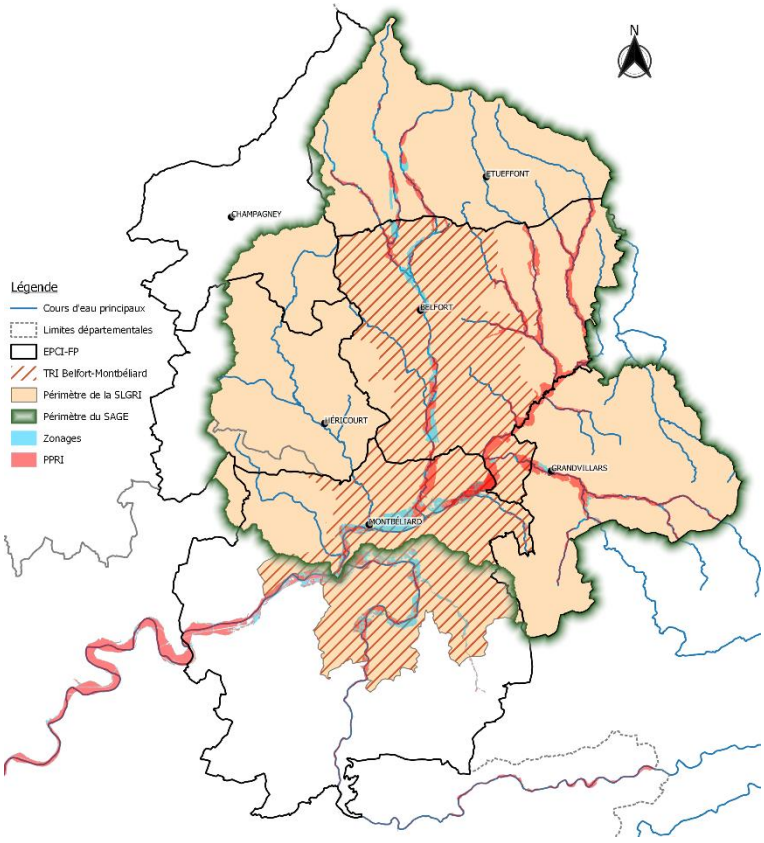

Figure 12 : Démarches de prévention et de gestion du risque inondation sur le bassin de l'Allan

2.5. LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES

Des milieux profondément perturbés par l'activité humaine

Les cours d'eau du bassin de l'Allan ont été profondément modifiés de la main de l'homme. Ces modifications ont d'abord répondu à des besoins de production alimentaire (étangs de pisciculture, drainage et augmentation de la surface cultivable), de production à caractère industrielle (utilisation de la force motrice), de santé, de salubrité publique (« assainissement » des cours d'eau transformés en égouts à ciel ouvert) et de protection de la population (protection contre les inondations). Plus récemment, ce sont l'aménagement du territoire (urbanisation croissante, voies de circulation) et les activités de loisir (étangs de loisir, jardins d'ornement) qui ont porté leur lot d'atteintes aux milieux aquatiques.

Ces atteintes se lisent particulièrement dans la physionomie du lit mineur (chenal d'écoulement) des cours d'eau. Elles se traduisent régulièrement par des rectifications (perte significative de linéaire), des recalibrages (surélargissement du lit, banalisation des écoulements, perte d'habitats), des artificialisations des berges voire du fond du lit (enrochements, canalisations), des ruptures d'écoulements (seuils, étangs en barrage de cours d'eau), lorsque le cours d'eau n'est pas purement et simplement effacé du paysage (busage, couverture, remblayage…). En conséquence de ces transformations de sa morphologie, le cours d'eau cherche en permanence à équilibrer sa pente d'écoulement. S'en suit une accélération de l'érosion et une incision généralisée (enfoncement du lit). La végétation de berge finit par périr, privée de l'irrigation de la nappe d'accompagnement, ce qui achève de déstabiliser les berges dont la cohésion était assurée par le système racinaire. Les réactions à ces tentatives d'auto-ajustement (protection de berges, seuils de stabilisation) ne font qu'accentuer les perturbations des dynamiques naturelles et des fonctionnalités qui y sont associées.

Une étude conduite en 2005 par le Conseil général du Territoire de Belfort[5] conclut à la généralisation des atteintes à la morphologie des cours d'eau principaux, dont la perte de linéaire est estimée à 8% en moyenne. La perte d'espace de mobilité est quant à elle évaluée à plus de 50% (et jusqu'à 86% pour la Savoureuse), traduisant une artificialisation conséquente des bassins versants.

S'ils peuvent être des supports intéressants pour la biodiversité, sous réserve de disposer d'une morphologie et d'une gestion favorables, les étangs, de par leur densité particulièrement importante sur le périmètre du SAGE, sont une source majeure de perturbation du bon fonctionnement des cours d'eau. En effet, la majorité des étangs du territoire est d'origine artificielle et a été édifiée en barrage de cours d'eau, ou dans l'emprise du lit majeur. Ainsi de nombreux écoulements, qui devraient avoir la physionomie de petits cours d'eau vifs appréciés des salmonidés, se sont retrouvés transformés en chapelets d'étangs, soustrayant ainsi leurs lieux de vie, de repos et de nourrissage à tout un cortège d'espèces d'eaux vives.

Les étangs étaient déjà fort nombreux au XVIIIe siècle, comme en témoigne la carte de Cassini, mais leur nombre a plus que doublé à compter de la seconde moitié du XXe siècle : dans le Territoire de Belfort, les étangs recensés par les services de l'Etat sont passés de 853 en 1951, à 2081 en 2012. Il s'agit pour leur immense majorité d'étangs d'agrément, sans aucune activité économique associée.

Le recensement national des obstacles à la continuité écologique établit l'inventaire des obstacles aux écoulements ; tous ne sont pas des obstacles infranchissables pour les espèces migratrices, principales cibles des politiques nationale et européenne de rétablissement de la continuité écologique. 212 obstacles sont ainsi recensés, situés principalement sur les axes de l'Allaine-Allan, de la Savoureuse et du Rupt, ainsi que sur les cours supérieurs de la Madeleine, de la Saint-Nicolas et de la Lizaine. Parmi ces obstacles, 33 concernent des cours d'eau classés sur la liste 2[6] au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, et doivent en conséquence être gérés, entretenus ou équipés pour assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs ; cependant ce recensement est loin d'être exhaustif, et ne prend en compte que les barrages en eaux vives, faisant ainsi abstraction des très nombreuses digues d'étangs en barrage de cours d'eau. La Fédération de pêche du Territoire de Belfort a entamé un travail de recensement des obstacles sur plusieurs rivières du bassin (Saint-Nicolas, Adour-Batte).

Des conséquences sur le fonctionnement des milieux aquatiques

L'incision des cours d'eau est constatée de manière quasi-systématique sur le bassin de l'Allan, et plus largement sur toute la Franche-Comté. Ce phénomène peut être encore en cours d'évolution, voire être réactivé à la faveur (ou défaveur) d'aménagements récents. L'incision des cours d'eau entraîne l'abaissement des nappes d'accompagnement, avec en conséquences un dépérissement de la ripisylve, un assèchement des terres superficielles et une perte de capacité des captages d'eau puisant dans ces réserves.

La perte de biodiversité est majeure dans les milieux transformés. La perte d'habitat, la banalisation des écoulements, le réchauffement induit de l'eau font reculer les espèces sensibles, aujourd'hui menacées au bénéfice d'espèces moins exigeantes.

L'accélération de l'érosion est une menace pour les infrastructures dont les fondations situées dans ou à proximité du lit mineur se retrouvent affouillées et déstabilisées.

Enfin le risque d'inondation, loin d'être maîtrisé, se trouve au contraire bien souvent aggravé : les territoires à l'aval subissent les débits accélérés de l'amont ; un faux sentiment de sécurité a conduit l'urbanisation à s'installer dans les anciennes plaines d'inondation, voire au plus près des cours d'eau, aggravant ainsi les conséquences de l'événement débordant qui ne manquera pas de se produire.

[5] Conseil général du Territoire de Belfort, 2005. Les cours d'eau du Territoire de Belfort : approche de l'évolution morphologique des principales rivières

[6] Arrêté n°13-252 du 19 juillet 2013

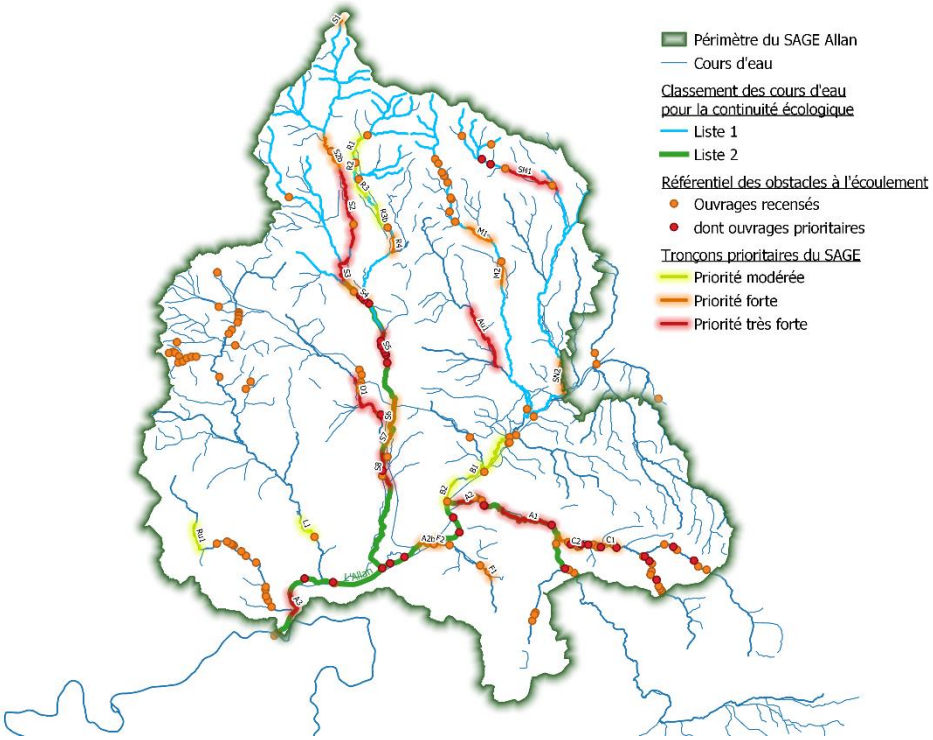

Figure 13 : Priorités de restauration écologique sur le périmètre du SAGE Allan

2.6. SYNTHESE DES ENJEUX

Ressource quantitative

- Une ressource globalement fragile du point de vue quantitatif qu'il est nécessaire de protéger, notamment sur le sous bassin de la Savoureuse (naturellement déficitaire à l'étiage, ressource exploitée pour l'alimentation en eau potable)
- Une situation qui s'aggrave sous l'effet du changement climatique (sécheresses prolongées, tarissement estival de nombreuses sources)
- Une organisation à mettre en place pour anticiper les situations de crise

Pollutions et qualité de l'eau

- Des pollutions diverses par leur nature, leur origine et leur mode de diffusion
- Une émergence de micropolluants préoccupants alors que la pollution due aux macropolluants tend à s'améliorer
- Une connaissance des pollutions diffuses et leurs impacts cumulés à acquérir

Inondation

- Un territoire fortement vulnérable aux inondations par débordement de cours d'eau
- Des démarches de gestion du risque à poursuivre, en mobilisant davantage la réduction de la vulnérabilité et la culture du risque
- Un enjeu à traiter séparément, bien qu'étroitement lié à la morphologie des cours d'eau

Morphologie et milieux aquatiques

- Des milieux aquatiques et humides profondément altérés, avec de nombreuses implications sur la qualité des eaux, la disponibilité de la ressource, les risques et le cadre de vie
- Une meilleure connaissance des fonctionnalités des milieux nécessaire pour mieux cibler les actions
- Un changement des usages et des comportements nécessaire pour permettre un ancrage durable

3. ORIENTATIONS STRATEGIQUES

3.1. ELABORATION DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

L'élaboration des orientations stratégiques pour un contrat de bassin de l'Allan a fait l'objet de plusieurs séries de rencontres :

- Une série de réunions techniques : Les partenaires techniques du SAGE ont été conviés à 4 réunions, chacune consacrée à une grande thématique du SAGE :
    - Ressource quantitative (04/05/2021)
    - Pollutions et qualité de l'eau (10/05/2021)
    - Inondation (05/05/2021)
    - Morphologie et milieux aquatiques (06/05/2021)

  Ces réunions se sont déroulées par visio-conférence (conditions sanitaires COVID19). L'objectif de ces réunions était de recueillir, partager et valider des éléments d'état des lieux du bassin

- Une série de réunions des Commissions thématiques : Les Commissions thématiques ont été constituées par sondage auprès des membres de la CLE, et sur proposition, élargie à toute personne ou entité pertinente. Cinq Commissions thématiques ont été réunies afin de traiter de l'ensemble des enjeux du SAGE :
    - Commission 1 Ressource quantitative (25/05/2021)
    - Commission 2 Pollutions et qualité de l'eau (20/05/2021)
    - Commission 3 Inondation (25/05/2021)
    - Commission 4 Morphologie et milieux aquatiques (17/05/2021)
    - Commission 5 Organisation et communication (18/05/2021)

  Ces réunions ont été l'opportunité de partager les éléments de diagnostic préalablement validés en réunions techniques et de discuter autour des axes d'intervention à privilégier. Parmi les premières pistes d'actions identifiées, certaines ont fait l'objet d'un consensus lors des discussions, en raison de leur ambition forte ou de leur potentiel à répondre aux enjeux du territoire. Ces actions fortes sont mises en avant en tant qu'actions « phares » du contrat.

Les discussions des Commissions thématiques ont été synthétisées en Bureau de la CLE (réunion du 15/06/2021).

Tableau 3 : Synthèse des discussions des Commissions thématiques

Thématique	Synthèse des enjeux	Axes d'intervention proposés
Ressource quantitative	Une ressource globalement fragile du point de vue quantitatif qu'il est nécessaire de protéger, notamment sur le sous bassin de la Savoureuse (naturellement déficitaire à l'étiage, ressource exploitée pour l'alimentation en eau potable)	Sécuriser l'alimentation en eau potable à une échelle territoriale pertinente
	Une situation qui s'aggrave sous l'effet du changement climatique (sécheresses prolongées, tarissement estival de nombreuses sources)	Restaurer les capacités de rétention en eau des sols avec une approche « milieux » (restauration morphologique des cours d'eau, restauration des zones humides, désimperméabilisation des sols…)
		Sensibiliser les usagers (particuliers, entreprises, collectivités) pour tendre vers davantage de sobriété
Pollutions et qualité de l'eau	Des pollutions diverses par leur nature, leur origine et leur mode de diffusion	Accompagner la profession agricole vers des pratiques durables en s'appuyant sur le développement de filières
	Une émergence de polluants préoccupants alors que la pollution due aux macropolluants tend à s'améliorer	Réduire les pollutions toxiques des activités industrielles, artisanales et domestiques
	Une connaissance des pollutions diffuses et leurs impacts cumulés à acquérir	Actions ciblées (ANC, traitement du bois, cuves à fioul), en commençant par les bassins les plus sensibles
		Améliorer la connaissance des pollutions et des capacités des milieux récepteurs
Inondation	Un territoire fortement vulnérable aux inondations par débordement de cours d'eau Des démarches de gestion du risque à poursuivre, en mobilisant davantage la réduction de la vulnérabilité et la culture du risque Un enjeu à traiter séparément bien qu'étroitement lié à la morphologie des cours d'eau	Clarifier une solution de portage et un périmètre pour le PAPI Décliner dans le PAPI les orientations de la SLGRI
Morphologie et milieux aquatiques	Des milieux aquatiques et humides profondément altérés, avec de nombreuses implications sur la qualité des eaux, la disponibilité de la ressource, les risques et le cadre de vie	Restaurer les milieux selon des approches intégrées, multithématiques
	Une meilleure connaissance des fonctionnalités des milieux nécessaire pour mieux cibler les actions	Améliorer la connaissance des milieux humides et de leurs fonctionnalités pour définir des stratégies d'intervention adaptées aux territoires
		Centraliser la connaissance pour faciliter le travail des porteurs de projets
Organisation et communication	Une organisation à mettre en place	Réaliser une étude pour l'organisation de la gouvernance des compétences de l'eau
	Un changement des usages et des comportements nécessaire pour permettre un ancrage durable	Etablir une stratégie de communication, autour de 4 thèmes (Fonctionnement des milieux aquatiques, urbanisme et aménagement du territoire, culture du risque, connaissance et économie de la ressource)

3.2. STRATEGIE RETENUE POUR LE CONTRAT DE BASSIN

Grands principes

Les échanges lors des réunions techniques et des commissions thématiques ont mis en lumière des principes généraux, qui sous-tendront l'esprit général du contrat :

- **Une approche globalisée :** Il apparaît que nombre des enjeux à traiter dépassent les limites d'intervention administratives. Ainsi les réflexions sont à porter à une échelle pertinente, afin d'assurer la cohérence et l'efficacité des actions qui seront inscrites au contrat de bassin, dans un esprit de solidarité de bassin ;
- **Une approche intégrée :** L'examen des enjeux du territoire a mis une fois de plus en évidence les inter-relations entre les enjeux du SAGE, par exemple l'impact de la morphologie des cours d'eau et de la préservation des zones humides sur la disponibilité de la ressource en eau, l'impact de l'hydrologie sur la dilution des pollutions, etc.
  Ainsi la préservation et la restauration des milieux aquatiques et humides peut-elle être appréhendée comme un soutien aux autres enjeux du territoire. Une approche multithématique sera ainsi à privilégier pour les travaux à conduire sur la durée du contrat.
  De même, les actions de sensibilisation et de communication apparaissent comme des vecteurs essentiels pour faire comprendre et accepter la nécessité d'une action forte en faveur des enjeux de l'eau, et s'inscrivent comme des garants d'une action durable ;
- **Une approche proactive :** Face aux dérèglements climatiques d'ores et déjà perceptibles (sécheresses récurrentes et prolongées, épisodes pluvieux intenses…), l'urgence à agir apparaît de plus en plus évidente. Les acteurs du bassin, conscients de cette nécessité, souhaitent que le changement climatique entre davantage dans le champ des réflexions.

Orientations stratégiques

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur le bassin de l'Allan, 5 grandes orientations sont proposées :

- **Orientation 1 :** Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente
- **Orientation 2 :** Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages sensibles
- **Orientation 3 :** Réduire les pollutions toxiques et diffuses
- **Orientation 4 :** Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- **Orientation 5 :** Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire

➔ Les a*ction phares :*

Ce sont des actions particulièrement emblématiques du contrat, car leur réalisation devrait apporter une réponse forte aux enjeux du bassin. Elles sont donc mises en avant dans les orientations stratégiques.

Orientation 1 : Organiser la gouvernance de l'eau à une échelle pertinente

La gestion concertée des compétences de l'eau et la coordination des démarches associées est un enjeu majeur du SAGE. En effet, le bassin ne dispose pas de structure compétente en gestion des milieux aquatiques ou de prévention des inondations à un périmètre hydrographiquement cohérent. Le territoire est ainsi identifié par le SDAGE Rhône-Méditerranée comme prioritaire pour la création d'un EPAGE. Les intercommunalités, nouvellement investies de la compétence GEMAPI, sont encore pour certaines en cours de structuration et ne disposent pas toujours des moyens humains, techniques ou financiers nécessaires à la mise en œuvre de cette compétence.

Cette orientation vise à faciliter la construction d'une organisation des compétences liées à l'eau (petit et grand cycle de l'eau) qui prenne en compte la cohérence hydraulique et facilite une solidarité de bassin versant. Pour cela, il semble nécessaire de mettre en relation les besoins d'intervention sur le territoire avec les moyens disponibles, de réfléchir dans quelle mesure et sur quels enjeux ces moyens peuvent être mutualisés, et de clarifier le rôle de chaque collectivité dans la mise en œuvre des compétences de l'eau sur le bassin versant.

La question du portage des démarches de bassin (SAGE, PAPI) sera également à aborder.

➔ *Action phare : Réaliser une étude de gouvernance des compétences de l'eau sur le bassin de l'Allan*

Cette étude permettra d'analyser les organisations actuelles en termes de gestion de l'eau sur le bassin, leurs forces et leurs faiblesses, et de proposer différents scénarios pour une organisation future.

Orientation 2 : Améliorer la disponibilité de la ressource pour les milieux et les usages sensibles

Le bassin de l'Allan ne dispose pas de ressources suffisantes pour assurer l'approvisionnement en eau potable de sa population. En particulier, le sous-bassin de la Savoureuse, largement exploité pour l'alimentation en eau potable, présente un déficit naturel aggravé par les prélèvements et ne permet pas la survie des espèces aquatiques dans de bonnes conditions en périodes de basses eaux. Les milieux naturels, profondément transformés de la main de l'homme, ont de plus perdu en capacités de stockage. Enfin, une population importante dépend d'une ressource unique extérieure au bassin (captage de Mathay), ressource vulnérable aux sécheresses et aux pollutions accidentelles.

Cette orientation vise à instaurer des conditions favorables au maintien, voire à l'amélioration de la disponibilité de la ressource tant pour assurer des conditions permettant la survie des espèces aquatiques en période d'étiage que pour la satisfaction des usages principaux de la ressource que sont l'alimentation en eau potable et les prélèvements à destination des activités économiques (la priorité étant donnée à l'alimentation en eau potable), en tenant compte des menaces induites par le changement climatique. Pour cela, deux objectifs seront poursuivis :

Objectif 2.1 : Rehausser le niveau des nappes par la restauration des milieux et l'évolution de l'usage des sols

La capacité de rétention en eau des sols, lorsque ceux-ci s'y prêtent, constitue la solution la plus résiliente pour soutenir l'alimentation des cours d'eau lors des périodes de sécheresse. Les actions du contrat chercheront à s'appuyer sur ces facultés naturelles afin de rehausser le toit des nappes d'accompagnement des cours d'eau. Des actions de restauration des milieux (restauration morphologique de cours d'eau et de milieux humides connectés aux nappes), voire de réflexion sur l'usage des sols (pratiques agricoles, artificialisation des sols) pourront être mobilisées, particulièrement dans les zones les plus favorables à l'infiltration et les bassins d'alimentation des captages principaux. En particulier, la gestion des eaux pluviales par des techniques d'hydraulique douce (jardins de pluie, noues d'infiltration…) pourra être mobilisée, et des opérations de désimperméabilisation seront recherchées. Ces techniques pourront être mises en œuvre à des fins multiples (réduction des îlots de chaleur, trame verte et bleue, amélioration du cadre de vie, réduction du ruissellement…). Des projets en contexte urbain et/ou dans des secteurs sensibles au ruissellement seraient à ce titre particulièrement bénéfiques.

➔ *Action phare : Restauration d'un tronçon prioritaire du SAGE avec un effet attendu favorable sur l'alimentation en eau potable*

Le SAGE a identifié plusieurs tronçons prioritaires pour une restauration morphologique dans ou à proximité de zones de captage d'eau potable, certains tronçons (Savoureuse à Giromagny et à Sermamagny) ayant été ciblés particulièrement pour le potentiel de rehausse de la nappe au niveau des captages. Un reméandrement aurait en effet pour conséquence de ralentir les écoulements et de favoriser l'infiltration et donc la recharge de la nappe. Il est envisagé la restauration de l'un de ces tronçons prioritaires sur la durée du contrat.

Objectif 2.2 : Etablir une stratégie globale de sécurisation de l'alimentation en eau potable en s'appuyant sur 3 axes : quantitatif, qualitatif, conjoncturel

Le contrat participera à la poursuite des actions destinées à sécuriser l'alimentation en eau potable sur un périmètre Nord-Franche-Comté, en s'appuyant sur le travail d'ingénierie réalisé à l'échelle du département 90 par les services de l'Etat.

La recherche d'économies d'eau doit rester le premier réflexe. Les efforts engagés par les collectivités pour réduire les fuites des réseaux de distribution ont porté leurs fruits, cette dynamique est à conforter. Une sensibilisation de l'ensemble des usagers (particuliers, professionnels et collectivités) sera à envisager, en lien avec l'orientation 5. Cette sensibilisation pourra prendre la forme de distribution de kits hydroéconomes dans des quartiers-tests, afin de mesurer l'efficacité de telles opérations avant de les étendre à une plus large échelle.

Il s'agira également de sécuriser la disponibilité de la ressource en eau à destination de l'alimentation humaine. Dans cette optique, les actions viseront notamment à pérenniser les captages actuellement exploités en finalisant leur protection contre les risques de pollutions, à poursuivre les démarches visant à identifier de nouvelles ressources, et à favoriser les interconnexions afin de pallier aux risques de ruptures de distribution.

➔ *Action phare : Réalisation d'une étude stratégique pour la sécurisation de l'alimentation en eau potable du Nord Franche-Comté*

Cette étude s'intéressera aux modalités de gestion de la compétence eau potable et cherchera a à identifier des moyens d'équilibrer les pressions de prélèvements ainsi que les efforts économiques requis par les collectivités. Le périmètre de réflexion pourra s'étendre aux collectivités étroitement dépendantes des ressources exploitées par les collectivités du bassin de l'Allan.

Orientation 3 : Réduire les pollutions toxiques et diffuses

Le bassin présente un contexte densément urbanisé et à orientation industrielle forte. De ce fait, les eaux superficielles du bassin de l'Allan présentent un état de qualité très inférieure à la moyenne du grand bassin Rhône Méditerranée. Seuls quelques cours d'eau peuvent prétendre à un « bon état ».

Cette orientation s'attache à réduire à la source les pollutions les plus préoccupantes tant pour la protection des espèces aquatiques que pour la préservation des usages associés à la ressource en eau. Il s'agit en particulier de prévenir les contaminations des ressources exploitées pour l'alimentation en eau potable.

Deux objectifs seront poursuivis :

Objectif 3.1 : Encadrer et réduire les impacts des activités sources de pollutions en commençant par les secteurs les plus sensibles

Il s'agit d'engager des actions en direction des activités ou installations génératrices de pollutions dont l'impact est avéré pour les milieux (utilisation de pesticides dans et hors contexte agricole, activités industrielles ou assimilées ainsi que certains systèmes d'épuration des eaux usées domestiques) ou dont le lien avec des épisodes de pollutions signalés sont probables (anciennes cuves à fioul). Les activités dans les périmètres de protection des captages d'eau potable ou à proximité des cours d'eau impactés par ces pollutions seront ciblées en priorité.

➔ *Action phare : Mise en œuvre de l'action 54 du PRSE 3 sur le territoire de la Communauté de communes du Sud Territoire*

La Communauté de communes du Sud Territoire exploite le captage de Val Saint-Dizier, extrêmement vulnérable aux pollutions de surface du fait du contexte karstique et identifié comme captage stratégique. Or les pratiques agricoles ayant cours actuellement sur l'aire d'alimentation du captage compromettent son exploitation. En appui à la collectivité, la DREAL Bourgogne Franche-Comté et l'ARS proposent une ingénierie innovante spécifique, s'appuyant sur le développement de filières adossées à un projet de territoire.

➔*Action phare : Contrat OPALE 2*

Le bassin de l'Allan étant touché par des pollutions toxiques, plusieurs opérations collectives ont déjà été conduites, la dernière en date étant l'Opération Allan Environnement (OPALE). Le succès mitigé de cette dernière opération laisse envisager un potentiel de réduction des émissions toxiques issues d'activités économiques ou de systèmes d'assainissement. La reconduction du contrat OPALE favoriserait la résorption de ces émissions. Un bilan du premier contrat OPALE pourra être conduit au préalable.

Objectif 3.2 : Améliorer la connaissance des pollutions et de la capacité des milieux récepteurs

Cet objectif cherche à mieux appréhender les pollutions suspectées mais difficilement mises en évidence avec les moyens actuels. En effet les indicateurs de qualité biologique des cours d'eau témoignent de perturbations que les analyses physico-chimiques ne décèlent pas. Il peut s'agir de pollutions régulières mais de faible niveau (« bruit de fond ») ou de pics de pollutions. On pourra par exemple s'intéresser à l'assainissement non collectif, pour lequel peu de données ont été consolidées à l'échelle du SAGE, ainsi qu'aux sites et sols pollués. Cette amélioration de la connaissance permettra de cibler des interventions (sur des secteurs géographiques et/ou des types d'activités) qui pourront être mises en œuvre sous un nouveau contrat.

Parallèlement, la réduction des débits des cours d'eau attendue sous l'effet du changement climatique laisse craindre une concentration des pollutions puisque l'effet de dilution sera amoindri. Une évaluation des flux admissibles par les cours d'eau recevant des effluents permettra d'évaluer la nécessité de réviser les niveaux de rejets autorisés en adéquation avec la capacité des milieux récepteurs.

➔ *Action phare : Etendre le réseau de suivi régulier de la qualité des eaux superficielles à l'ensemble du bassin de l'Allan*

Le Territoire de Belfort est couvert par un réseau dense de stations de mesure de la qualité des eaux superficielles, ce qui permet d'obtenir une image précise de la situation qualitative des cours d'eau et d'en suivre l'évolution. Le suivi de la qualité est nettement moins précis sur le reste du territoire (Allan, Feschotte, Lizaine, Rupt). Afin de disposer d'une image complète du bassin, le réseau des stations de suivi régulier pourrait être étendu aux territoires qui n'en disposent pas actuellement.

Orientation 4 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides

Cette orientation cherche à améliorer la qualité morphologique des milieux aquatiques et humides du bassin, et donc de leurs fonctionnalités.

Deux objectifs sont définis :

Objectif 4.1 : Restaurer la morphologie et la continuité écologique sur les secteurs prioritaires du SAGE

Dans la poursuite des travaux du SAGE, le contrat cherchera à réaliser des actions de restauration de la morphologie des tronçons de cours d'eau prioritaires, et d'aménagement des principaux obstacles à la continuité écologique.

➔ *Action phare : Restaurer un tronçon prioritaire du SAGE*

Trente tronçons prioritaires ont été identifiés lors de l'élaboration du SAGE, en raison d'un potentiel favorable (disponibilité du foncier) et des effets bénéfiques multiples pouvant être attendus d'une restauration ambitieuse, au regard de l'amélioration de la biodiversité, de la disponibilité de la ressource en eau et/ou de l'atténuation du risque d'inondation. Des études sont déjà engagées pour plusieurs de ces tronçons. Ainsi la restauration d'un tronçon est envisageable sur la durée du contrat.

Le SAGE a mis en exergue les pressions supplémentaires que les nombreux étangs du bassin peuvent exercer sur les milieux aquatiques et la ressource en eau (dégradation de la qualité de l'eau, augmentation de la température, perte par évaporation, échappement d'espèces aquatiques, rupture de la continuité écologique, disparition de milieux humides rivulaires…). Toutefois, la multiplicité des plans d'eau rend délicate l'évaluation précise de leurs incidences au regard de leur conformité à la réglementation ainsi que les pratiques de gestion. Le contrat de bassin s'appuiera sur la démarche engagée par les services de l'Etat dans le département du Territoire de Belfort pour déployer une stratégie de réduction des impacts indésirables des étangs. Un sous-bassin pourra être désigné pour faire l'objet d'une démarche pilote dans ce sens.

Objectif 4.2 : Définir et mettre en œuvre une stratégie d'intervention

Il s'agira ici d'affiner la connaissance des milieux humides du bassin pour protéger de manière efficace les milieux les plus fonctionnels. Dans ce cadre, une réflexion sur les moyens permettant de prévenir les dégradations de ces milieux sensibles (maîtrise foncière, zonages d'urbanisme) devra être conduite.

➔ *Action phare : Mobiliser l'outil d'aide à la priorisation des zones humides pour élaborer une stratégie d'intervention sur les milieux humides*

Le CEN Franche-Comté met à disposition des collectivités qui le souhaitent un outil d'aide à la hiérarchisation des milieux humides, en s'appuyant sur les fonctionnalités que les collectivités souhaitent favoriser. Le déploiement de cet outil sur le périmètre du SAGE permettra par la suite d'établir une stratégie de préservation ou de restauration des milieux humides.

Orientation 5 : Sensibiliser les élus et le grand public aux enjeux de l'eau du territoire

Les services rendus par les milieux aquatiques sont méconnus du grand public, qui ignore bien souvent la provenance de l'eau de leur robinet. Afin d'amorcer un changement de regard sur les milieux aquatiques, cette orientation vise à mettre en place des dispositifs et des supports d'information, de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. Les élus et le grand public sont les principales cibles, mais des campagnes de communication plus ciblées pourront être définies. Les thèmes à développer sont le fonctionnement des milieux aquatiques (notamment en lien avec l'aménagement du territoire), la culture du risque inondation, et la gestion quantitative (provenance de l'eau potable, sensibilisation aux économies d'eau en périodes de sécheresse). La Commission locale de l'eau s'appuiera sur un plan de communication afin de cibler l'objectif recherché et le public visé par chaque action de communication.

➔ *Action phare : Rédiger et diffuser un guide de prise en compte des enjeux du SAGE dans les documents d'urbanisme*

La rédaction et la diffusion d'un guide du SAGE à destination des acteurs de l'urbanisme est le pont permettant de relier les enjeux de l'aménagement du territoire et ceux des milieux aquatiques. Ce guide a pour ambition d'expliciter aux acteurs des collectivités qui élaborent ou révisent leur document d'urbanisme les enjeux propres au SAGE et de permettre leur prise en compte dans les projets de développement du territoire.

➔ *Action phare : Mener une opération de sensibilisation des élus au fonctionnement des bassins versants (en utilisant le support de la maquette de la Fédération de pêche de Haute-Saône)*

La Fédération de pêche de la Haute-Saône a créé une maquette afin d'expliquer le fonctionnement d'un bassin versant et d'appréhender les impacts de l'aménagement du territoire sur la dynamique des cours d'eau. Cet outil pédagogique pourrait être utilisé comme support pour former les élus du bassin.

3.3. CONTRIBUTION AUX OBJECTIFS DU SDAGE RHONE MEDITERRANEE

Sur les 29 masses d'eau superficielle que compte le bassin de l'Allan, 5 sont considérées en bon état écologique et chimique selon l'état des lieux du SDAGE 2022-2027 (FRDR11203 ruisseau la Batte, FRDR11199 la Lutter, FRDR 11327 rivière le Rhôme, FRDL3 bassin de Champagney, FRDL5 étang du Malsaucy). Les 24 autres masses d'eau requièrent la mise en œuvre d'actions pour atteindre les objectifs assignés par le SDAGE 2022-2027 (en cours d'élaboration). A l'horizon 2027, le bon état est visé pour 3 masses d'eau supplémentaires (FRDR11128 ruisseau la Loutre, FRDR20002 la Gruebaine, FRDR628a la Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges). Les autres masses d'eau sont concernées par des objectifs moins stricts.

Dans son programme de mesures, le projet de SDAGE 2022-2027 liste les mesures nécessaires pour l'atteinte des objectifs de la période considérée. Les mesures visent à améliorer d'une ou plusieurs classes d'état les paramètres actuellement déclassants, ou à contrecarrer l'effet d'une pression faisant à terme peser un risque sur le maintien du bon état. Ce sont ainsi 129 mesures qui ont été identifiées sur l'ensemble des masses d'eau superficielle et souterraine concernées par le bassin de l'Allan. Ces mesures sont récapitulées dans le Tableau 6 en pages suivantes.

En tant qu'outil de mise en œuvre du SDAGE, le contrat de bassin Allan devra considérer ces mesures afin de les inscrire en priorité dans le programme d'actions.

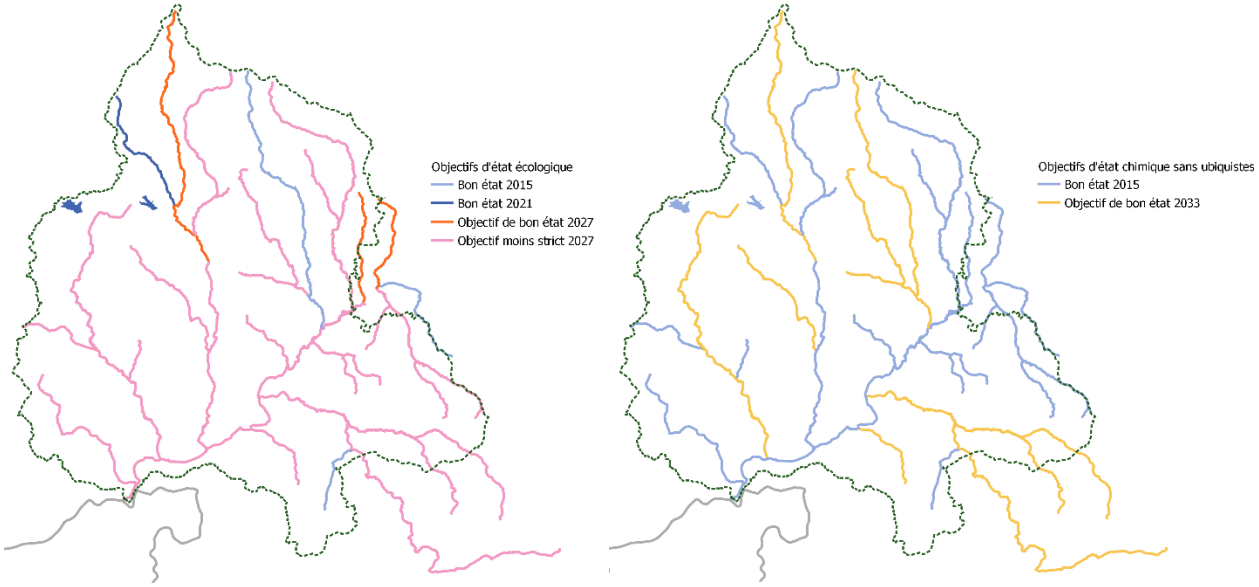

Figure 14 : Objectifs d'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle du bassin de l'Allan (projet de SDAGE 2022-2027)

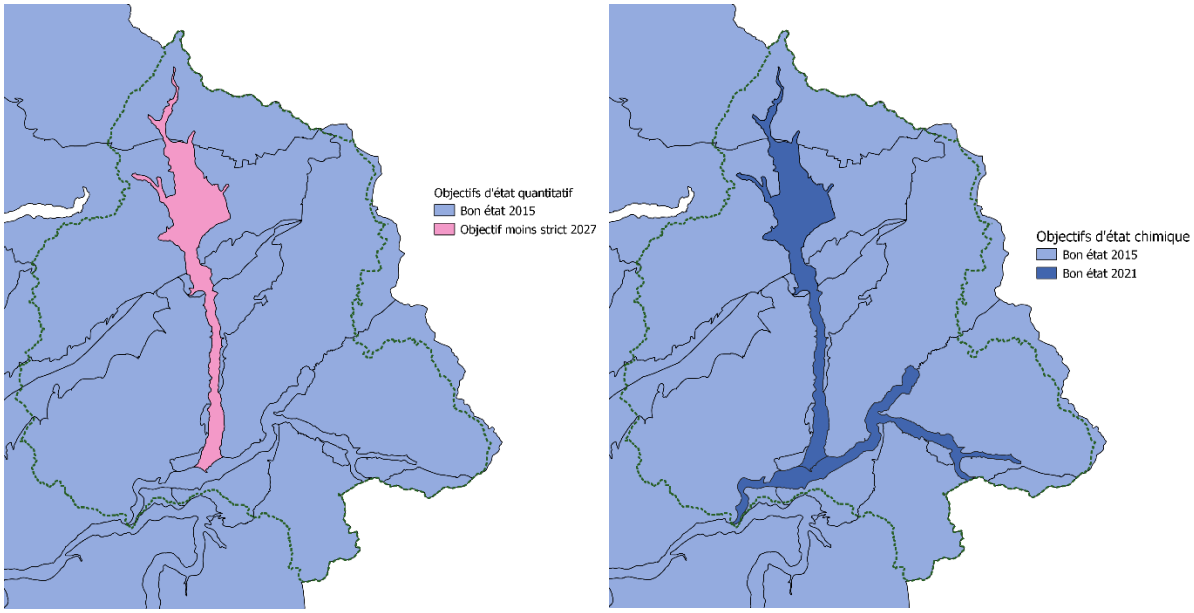

Figure 15 : Objectifs d'état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraine du bassin de l'Allan (projet de SDAGE 2022-2027)

Tableau 4 : Objectifs d'état écologique et chimique des masses d'eau superficielle du bassin de l'Allan (projet de SDAGE 2022-2027)

Sous bassin	Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Objectifs du projet de SDAGE 2022-2027									Pression(s) dont l'impact résiduel est significatif à l'horizon 2027
			Etat écologique				Etat chimique					
			Objectif d'état	Echéance	Motif de dérogation	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Echéance avec ubiquistes	Echéance sans ubiquistes	Motif de dérogation	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	
Allaine - Allan	FRDR10948	le rupt	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
	FRDR11203	ruisseau la batte	Bon état	2015			Bon état	2015	2015			
	FRDR11813	ruisseau la feschotte	OMS	2027	FT	Ichtyofaune, Phytobenthos	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(a)pyrene, Benzo(b)fluoranthene, Benzo(k)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene, Anthracene	Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie
	FRDR12081	Ruisseau la Covatte	OMS	2027	FT	Ichtyofaune, Phytobenthos	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
	FRDR627	L'Allan de la Savoureuse au Doubs	OMS	2027	FT	Ichtyofaune, Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie
	FRDR630a	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	OMS	2027	FT	Phytobenthos, Macrophytes	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie
	FRDR630b	L'Allan de la Bourbeuse à la Savoureuse	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2021	2015			Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
Bourbeuse	FRDR10521	ruisseau le margrabant	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
	FRDR11128	Ruisseau la Loutre	Bon état	2027	FT		Bon état	2015	2015			

Sous bassin	Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Objectifs du projet de SDAGE 2022-2027									Pression(s) dont l'impact résiduel est significatif à l'horizon 2027
			Etat écologique				Etat chimique					
			Objectif d'état	Echéance	Motif de dérogation	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Echéance avec ubiquistes	Echéance sans ubiquistes	Motif de dérogation	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	
Bourbeuse	FRDR11146	rivière l'autruche	OMS	2027	FT	Bilan de l'oxygène, Concentration en nutriments, Faune benthique invertébrée, Ichtyofaune, Phytobenthos, Macrophytes	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
	FRDR11199	rivière la lutter	Bon état	2015			Bon état	2015	2015			
	FRDR11432	ruisseau l'écrevisse	OMS	2027	FT	Ichtyofaune	Bon état	2015	2015			Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
	FRDR12049	ruisseau de l'étang	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
	FRDR20001	ruisseau la suarcine	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles - Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
	FRDR20002	ruisseau la gruebaine	Bon état	2027	FT		Bon état	2015	2015			
	FRDR631	La Bourbeuse	OMS	2027	FT	Bilan de l'oxygène, Ichtyofaune, Phytobenthos	Bon état	2021	2015			Pollutions par les nutriments agricoles - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)
	FRDR632a	Le Saint Nicolas	OMS	2027	FT	Bilan de l'oxygène, Faune benthique invertébrée, Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Prélèvements d'eau - Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
	FRDR632b	La Madeleine	Bon état	2015			Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	

Sous bassin	Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Objectifs du projet de SDAGE 2022-2027									Pression(s) dont l'impact résiduel est significatif à l'horizon 2027
			Etat écologique				Etat chimique					
			Objectif d'état	Echéance	Motif de dérogation	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Echéance avec ubiquistes	Echéance sans ubiquistes	Motif de dérogation	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	
Lizaine	FRDR10366	ruisseau de l'étang rechalle	OMS	2027	FT	Ichtyofaune, Phytobenthos, Faune benthique invertébrée, Concentration en nutriments	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Altération de la morphologie
	FRDR11546	ruisseau de brevilliers	OMS	2027	FT	Phytobenthos, Faune benthique invertébrée, Concentration en nutriments	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les nutriments agricoles
	FRDR1679	La Lizaine	OMS	2027	FT	Bilan de l'oxygène, Faune benthique invertébrée, Ichtyofaune, Phytobenthos, Macrophytes	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
	FRDL3	bassin de champagney	Bon potentiel	2021			Bon état	2015	2015			
Savoureuse	FRDR10019	rivière la douce	OMS	2027	FT	Faune benthique invertébrée, Phytobenthos	Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
	FRDR11327	rivière le rhôme	Bon état	2021			Bon état	2015	2015			
	FRDR11593	ruisseau le verdoyeux	OMS	2027	FT	Ichtyofaune	Bon état	2015	2015			Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
	FRDR628a	La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges	Bon état	2027	FT		Bon état	2033	2033	FT, CN	Benzo(b)fluoranthene, Benzo(g,h,i)perylene, Fluoranthene	
	FRDR628b	La Savoureuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan	OMS	2027	FT	Polluants spécifiques, Ichtyofaune, Phytobenthos, Macrophytes	Bon état	2015	2015			Pollutions par les nutriments urbains et industriels - Pollutions par les pesticides - Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides) - Altération de la morphologie

Sous bassin	Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Objectifs du projet de SDAGE 2022-2027									Pression(s) dont l'impact résiduel est significatif à l'horizon 2027
			Etat écologique				Etat chimique					
			Objectif d'état	Echéance	Motif de dérogation	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	Objectif d'état	Echéance avec ubiquistes	Echéance sans ubiquistes	Motif de dérogation	Eléments de qualité faisant l'objet d'une adaptation	
Savoureuse	FRDR629	La Rosemontoise	OMS	2027	FT	Phytobenthos	Bon état	2015	2015			Altération du régime hydrologique - Altération de la morphologie - Altération de la continuité écologique
	FRDL5	étang du malsaucy	Bon potentiel	2021			Bon état	2015	2015			

Objectifs d'état :
OMS : objectif moins strict

Motifs de dérogation :
CN : conditions naturelles - FT : faisabilité technique

Tableau 5 : Objectifs d'état quantitatif et chimique des masses d'eau souterraine du bassin de l'Allan (projet de SDAGE 2022-2027)

Code masse d'eau	Libellé de la masse d'eau	Objectifs du projet de SDAGE 2022-2027								Pression(s) dont l'impact résiduel est significatif à l'horizon 2027
		Etat quantitatif				Etat chimique				
		Objectif d'état	Echéance	Motif de dérogation	Raison(s)	Objectif d'état	Echéance	Motif de dérogation	Paramètres faisant l'objet d'une adaptation	
FRDG172	Cailloutis du Sundgau dans BV du Doubs	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG173	Formations tertiaires Pays de Montbeliard	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG178	Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG217	Grès Trias inférieur BV Saône	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG238	Calcaires du Jurassique supérieur sous couverture Belfort	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG306	Alluvions de la vallée du Doubs	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG362	Alluvions de la Savoureuse	OMS	2027	FT, CD	Déséquilibre prélèvements/ressource, Impact eaux de surface	Bon état	2021			Prélèvements d'eau
FRDG363	Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse	Bon état	2015			Bon état	2021			
FRDG500	Formations variées de la bordure primaire des Vosges	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG524	Marnes et terrains de socle des Avants-Monts	Bon état	2015			Bon état	2015			
FRDG618	Socle vosgien BV Saône-Doubs	Bon état	2015			Bon état	2015			

Objectifs d'état :
OMS : objectif moins strict

Motifs de dérogation :
CD : coûts disproportionnés - FT : faisabilité technique

Tableau 6 : Mesures identifiées pour l'atteinte des objectifs du projet de SDAGE Rhône Méditerranée 2022-2027 sur les masses d'eau du bassin de l'Allan

Sous-bassin				Allaine – Allan							Savoureuse					
Code ME				FRDR10948	FRDR11203	FRDR11813	FRDR12081	FRDR627	FRDR630a	FRDR630b	FRDR10019	FRDR11327	FRDR11593	FRDR628a	FRDR628b	FRDR629
Pression significative	**Code mesure**	**Libellé mesure**	Libellé ME	le rupt	ruisseau la batte	ruisseau la feschotte	Ruisseau la Covatte	L'Allan de la Savoureuse au Doubs	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	L'Allan de la Bourbeuse à la Savoureuse	rivière la douce	rivière le rhôme	ruisseau le verdoyeux	La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges	La Savoureuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan	La Rosemont se
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)		X		X	X	X			X		X	X		
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)		X							X					
	ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)						X								
	ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif														
Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates		X				X			X					
	DNO3	Mise en œuvre de la Directive nitrates (non territorialisé)				X										
Pollutions par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire			X	X	X	X	X		X				X	
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)			X		X		X							
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement													X	
	IND0201	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)						X								
	IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)				X										
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur				X	X	X	X		X				X	
Prélèvements d'eau	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités			X									X		
	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation														
	RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau												X		
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource												X		

Sous-bassin				Allaine – Allan							Savoureuse					
Code ME				FRDR10948	FRDR11203	FRDR11813	FRDR12081	FRDR627	FRDR630a	FRDR630b	FRDR10019	FRDR11327	FRDR11593	FRDR628a	FRDR628b	FRDR629
Pression significative	**Code mesure**	**Libellé mesure**	Libellé ME	le rupt	ruisseau la batte	ruisseau la feschotte	Ruisseau la Covatte	L'Allan de la Savoureuse au Doubs	L'Allaine (de la source à la Bourbeuse)	L'Allan de la Bourbeuse à la Savoureuse	rivière la douce	rivière le rhôme	ruisseau le verdoyeux	La Savoureuse de sa source jusqu'au rejet de l'Etang des Forges	La Savoureuse du rejet étang des Forges à la confluence avec l'Allan	La Rosemont se
Altération du régime hydrologique	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation			X								X	X		X
Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau			X			X						X		
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		X			X		X		X					X
	Report	Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027				X				X		X	X			
Altération de la continuité écologique	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)		X	X		X	X	X		X			X		
	MIA0401	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines										X		X		X
	Report	Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027								X			X			
	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation					X					X				

Sous-bassin				Bourbeuse										Lizaine		
Code ME				FRDR10521	FRDR11128	FRDR11146	FRDR11432	FRDR12049	FRDR20001	FRDR20002	FRDR631	FRDR632a	FRDR632b	FRDR10366	FRDR11546	FRDR167
Pression significative	**Code mesure**	**Libellé mesure**	Libellé ME	ruisseau le margrabant	Ruisseau la Loutre	rivière l'autruche	ruisseau l'écrevisse	ruisseau de l'étang	ruisseau la suarcine	ruisseau la gruebaine	La Bourbeuse	Le Saint Nicolas	La Madeleine	ruisseau de l'étang rechalle	ruisseau de brevilliers	La Lizaine
Pollutions par les nutriments urbains et industriels	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)				X						X		X	X	X
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP hors Directive ERU (agglomérations de toutes tailles)				X					X			X	X	X
	ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations >=2000 EH)														
	ASS0801	Aménager et/ou mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif			X				X							
Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates				X			X		X				X	
	DNO3	Mise en œuvre de la Directive nitrates (non territorialisé)														
Pollutions par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire				X					X					X
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)														
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales strictement														
	IND0201	Créer et/ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses (réduction quantifiée)														
	IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)														X
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur				X					X					

Sous-bassin				Bourbeuse										Lizaine		
Code ME				FRDR10521	FRDR11128	FRDR11146	FRDR11432	FRDR12049	FRDR20001	FRDR20002	FRDR631	FRDR632a	FRDR632b	FRDR10366	FRDR11546	FRDR167
Pression significative	**Code mesure**	**Libellé mesure**	Libellé ME	ruisseau le margrabant	Ruisseau la Loutre	rivière l'autruche	ruisseau l'écrevisse	ruisseau de l'étang	ruisseau la suarcine	ruisseau la gruebaine	La Bourbeuse	Le Saint Nicolas	La Madeleine	ruisseau de l'étang rechalle	ruisseau de brevilliers	La Lizaine
Prélèvements d'eau	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités														
	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation		X		X	X	X	X			X				
	RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau														
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource														
Altération du régime hydrologique	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation		X		X	X	X	X			X				
Altération de la morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau								X						
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes										X	X			X
	Report	Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027		X		X	X	X	X					X		
Altération de la continuité écologique	MIA0301	Aménager un ouvrage qui contraint la continuité écologique (espèces ou sédiments)						X				X		X		X
	MIA0401	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines														
	Report	Pression qui fera l'objet de mesures reportées au-delà de 2027				X	X		X				X			
	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation		X												

			Code ME	FRDG173	FRDG178	FRDG217	FRDG306	FRDG362	FRDG363
Pression significative	**Code mesure**	**Libellé mesure**	Libellé ME	Formations tertiaires Pays de Montbeliard	Calcaires jurassiques septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont	Grès Trias inférieur BV Saône	Alluvions de la vallée du Doubs	Alluvions de la Savoureuse	Alluvions de l'Allan, Allaine et Bourbeuse
Pollutions par les nutriments agricoles	AGR0302	Limiter les apports en fertilisants et/ou utiliser des pratiques adaptées de fertilisation, au-delà des exigences de la Directive nitrates		X	X				
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)		X	X				
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC				X			
Pollutions par les pesticides	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire			X		X	X	X
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)			X		X	X	X
	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC			X		X		
Pollutions par les substances toxiques (hors pesticides)	IND0601	Mettre en place des mesures visant à réduire les pollutions des "sites et sols pollués" (essentiellement liées aux sites industriels)					X	X	X
	IND0901	Mettre en compatibilité une autorisation de rejet avec les objectifs environnementaux du milieu ou avec le bon fonctionnement du système d'assainissement récepteur						X	
Prélèvements d'eau	RES0202	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau auprès des particuliers ou des collectivités						X	
	RES0203	Mettre en place un dispositif d'économie d'eau dans le domaine de l'industrie et de l'artisanat						X	
	RES0801	Développer une gestion stratégique des ouvrages de mobilisation et de transfert d'eau						X	
	RES1001	Instruire une procédure d'autorisation dans le cadre de la loi sur l'eau sur la ressource						X	

4. MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

4.1. GOUVERNANCE ET ANIMATION

Dans un souci d'efficacité, il est proposé que la CLE du SAGE Allan assure le rôle de comité de rivière. L'avancement du programme d'actions du contrat et l'atteinte de ses objectifs pourront être suivis par la CLE.

La cellule d'animation du SAGE sera également chargée de l'animation du contrat de bassin.